

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE – JANVIER 2017

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Institutions de la IVe République, questions constitutionnelles.....	5
▶ Diplomatie.....	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	10
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire.....	10
▶ Justice, gouvernance.....	15
▶ Education, santé.....	17
▶ Droits de la femme et de l'enfant.....	17
▶ Médias.....	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	18
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières.....	18
▶ Coopération.....	21
▶ Divers.....	23

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

03/01 - Le bilan 2016 vu par le sociologue André Rasolo. « L'année 2016 a été encore fortement marquée par les délestages, l'insécurité, le chômage, la corruption et les vindictes populaires. Le FFKM, l'Église catholique, le SeFaFi et des mouvements animés par des leaders d'opinion n'ont cessé d'interpeller. De nouvelles voix se font entendre : les journalistes pour la liberté d'expression et de manifestation, le Rohy, une plateforme des organisations de la société civile, pour une gouvernance plus transparente, la Solidarité Syndicale Malgache pour la défense des droits des travailleurs, et surtout les mouvements paysans pour la protection de leurs terres. Face à tout cela, seul le MMM, un parti représenté à l'Assemblée nationale, se déclare officiellement opposant. Par ailleurs, le pouvoir a effectué de grandes réalisations, lancées sous la Transition : des barrages hydrauliques, des routes et ponts, et récemment des infrastructures d'accueil. Il a réussi à organiser avec succès trois réunions internationales : le COMESA, le XIVe Sommet de la Francophonie et la Conférence des bailleurs à Paris. Ces réunions ont manifesté la confiance de la communauté internationale vis à vis du pouvoir en place. Mais celui-ci, malgré ses réalisations et le soutien international, apparaît toujours menacé par l'instabilité, n'arrivant pas à asseoir les pratiques d'un État de droit, à deux ans de l'élection présidentielle. Dans ce contexte de tension et de méfiance, le régime pourra-t-il, avec les fonds annoncés par les bailleurs et sans l'adhésion des Malgaches, réaliser la relance du développement ? Ou alors, les conditions sont-elles réunies pour que Madagascar retombe dans une crise politique ? Des observateurs s'en inquiètent. Ce serait un coup dur pour l'économie déjà fragile, et pour la cohésion sociale déjà précaire. (...) Il revient au pouvoir de renforcer sa capacité d'écoute et de dialogue en vue d'établir un climat d'apaisement. Il est fondamental que, d'une part, le pouvoir accepte d'être critiqué, mais que, d'autre part, les opposants acceptent d'agir sans aller jusqu'à renverser un régime issu des élections. (...) Grâce à la volonté du pouvoir et du peuple malgache, que soit enfin lancé le processus de guérison des blessures laissées par des conflits historiques, sociaux, économiques et politiques, conflits manifestes ou cachés à l'origine de l'instabilité permanente du pouvoir et de la pauvreté de Madagascar ».

03/01 - Cérémonie de vœux : 1 400 personnes attendues au palais présidentiel. Malgré les contestations que suscite chaque année la tenue du banquet qui suit la cérémonie, la présidence ne changera pas de formule. Le nombre d'invités sera à peine réduit d'une centaine. Et comme chaque année, il sera impossible d'obtenir des informations sur le coût de gigantesque banquet. « Les dirigeants n'ont cure de toutes

ces indignations des 'simples citoyens', écrit Tribune. Il s'agit d'une occasion de plus pour eux de démontrer qu'ils ont le pouvoir et peuvent faire ce qu'ils veulent ». « On annonce 1 400 invités pour le banquet présidentiel. Coïncidence, ajoutez-y trois zéros et vous aurez exactement le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire recensées dans le Sud », écrit L'Express. Les parlementaires issus du Mapar ne participeront pas à la cérémonie, pas plus qu'Andry Rajoelina. Midi voit dans cette décision la conséquence du procès intenté à Augustin Andriamanano, ancien ministre de la Transition. Tribune note que « depuis le jour où Andry Rajoelina et son équipe ont compris que l'actuel chef de l'Etat n'a pas l'intention de 'partager' le pouvoir avec lui, l'ancien chef de la transition n'a plus assisté à aucune cérémonie officielle présidée par son ancien ministre des finances ». La famille Rajoelina a quitté la Grande île à destination de la France avant la cérémonie des vœux présidentiels et après avoir fait une apparition très médiatisée à la messe de Noël du père Pedro. Elle rejoint ainsi la résidence qu'elle occupe près de la frontière allemande depuis que le leader de la « Révolution Orange » a quitté le pouvoir en 2014.

Un banquet de trop. Dans une lettre ouverte adressé au chef de l'Etat, le mouvement Wake Up Madagascar écrit notamment : « Pourquoi conserver cette coutume dispendieuse du banquet présidentiel alors que vous savez pertinemment que la population ne l'approuve pas ? Ou bien les 1 400 invités que vous vous apprêtez à accueillir important-ils plus que les 25 autres millions de Malgaches dont la majorité est littéralement affamée ? Ne vous êtes-vous pas dit que l'argent dévolu à cette fête du paraître pourrait servir à des tâches plus nobles ? Combien de ventres vides auriez-vous pu remplir avec l'addition de votre 'petite' fiesta ? Des ventres qui ne réclament pas des mets élaborés ni une coupe de champagne, mais simplement un plat et de l'eau potable, de façon régulière. (...) Vous avez le droit de soigner votre image mais pas sur le dos des plus pauvres ! (...) Nous réclamons une approche plus humaine et plus altruiste dans la gestion de votre mandat et de nos deniers. Vous n'êtes pas un roi et nous ne sommes pas vos sujets. (...) La population malgache est plus importante que votre cour de 1 400 personnes. C'est elle qui importe et c'est pour elle que vous devez chaque jour suer sang et eau ». L'an passé, Wake Up Madagascar avait organisé une manifestation d'assiettes vides pour contester ce que ces activistes qualifiaient de « dépenses inutiles ».

07/01 – « C'est un président de la République fier de l'année écoulée, une 'année aux défis multiples' qui a présenté ses vœux », juge RFI. En plus des annonces attendues comme la hausse de 7 % de la rémunération des fonctionnaires ou les grâces présidentielles, Hery Rajaonarimampianina a donné quelques indications sur les objectifs de 2017. « L'année 2016 a enregistré des résultats probants dans la gouvernance des finances publiques, a-t-il déclaré. Mais 2017 sera une année de montée en puissance des réformes en y intégrant les ajustements nécessaires pour être en mesure d'absorber les financements annoncés avec la meilleure qualité de mise en œuvre ». Parmi les nombreux convives, Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana. Tous deux y sont allés de leurs propositions ou conseils pour que 2017 soit une réussite. « J'ai dit au président : 'donnez-moi un mandat, donnez-moi carte blanche et je vous assure l'autosuffisance alimentaire de Madagascar en 2017' », a expliqué Didier Ratsiraka. « 2017, c'est l'année de la réconciliation. Nous devons travailler ensemble pour arriver à la solidarité malgache. Vous savez qu'il y a toujours des malentendus ou bien des guerres entre les Malgaches. Donc il faut faire une réconciliation », a affirmé de son côté Marc Ravalomanana. « Se contentant de réagir aux problèmes actuels, le président de la République n'a formulé aucune stratégie ni aucune politique pour anticiper les difficultés de demain. (...) L'allocution a été une succession de tacles envers ses détracteurs, qu'il qualifie de 'hauts parleurs' non patriotes », juge L'Express, qui se montre très sévère sur la teneur du discours prononcé.

« Spectacle triste et pitoyable. D'un côté, des hauts dignitaires, des politicards et des politiques qui festoient, des discours de satisfecit et d'auto-satisfecit mal placés. D'un autre côté, un peuple affamé, en totale perte, en perte de repère et livré à lui-même. C'est cela le spectacle vu à Madagascar aux premières lueurs de la nouvelle année », se désole une personnalité bien connue sur les réseaux sociaux, dont les propos sont rapportés par Les Nouvelles.

Selon le quotidien, la présence à la cérémonie de Claudine Razaimamonjy, titulaire de plusieurs contrats de marchés publics, réputée conseillère du chef de l'Etat et bailleur de fonds du parti présidentiel, a été très remarquée. Celle qui a refusé de répondre à deux convocations du Bianco s'est montrée en première ligne, accompagnée de sa « binôme », Me Nicole Andrianarivoson, conseillère présidentielle et personnage influent du parti HVM.

04/01 - Un remaniement gouvernemental en préparation ? Changer ou ne pas changer, là est la question. Comme à chaque fois qu'un remaniement semble s'imposer, le président de la République, hésite et a du mal à trancher, note L'Express : « La formation d'un gouvernement, à commencer par la nomination de son chef, a toujours été, depuis trois ans, l'un des points faibles de Hery Rajaonarimampianina », écrit le quotidien. Chaque nomination et chaque limogeage donne lieu à polémique. Il a fallu trois mois pour nommer Roger Kolo et autant de difficultés pour le remercier. Ce qui a rendu tout aussi difficile la nomination et le départ de son successeur, le général Jean Ravelonarivo. Un remaniement avait déjà été envisagé avant le Sommet de la Francophonie de fin novembre, puis après celui-ci. Le premier ministre Olivier Mahafaly refuse de s'exprimer sur le sujet. L'indécision de Hery Rajaonarimampianina donne l'image d'un homme

influençable qui n'a pas les coudées franches. Ces tergiversations ne sont pas sans impact sur le fonctionnement de la machine administrative et la continuité des actions, comme cela a été constaté pour le bouclage du PND et la conclusion du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) avec le FMI. « *Si le président de la République change de premier ministre, l'heureux nommé sera le quatrième chef du gouvernement en moins de trois ans de son mandat. Ce serait un record* », écrit Midi.

19/01 - Hery Rajaonarimampianina envisagerait de mettre en place un gouvernement d'ouverture, croit savoir Midi. Les rencontres de l'ancien président Marc Ravalomanana avec les anciens présidents Didier Ratsiraka et Zafy Albert qui se sont succédé au mois de décembre rentrent probablement dans le cadre de cette démarche. Marc Ravalomanana aurait contacté Andry Rajoelina sur son lieu de séjour en France pour convaincre celui-ci d'adhérer au processus mais un haut responsable du Mapar a fait savoir au quotidien que cette proposition a été rejetée.

05/01 - Hery Rajaonarimampianina compte profiter du soutien politique des Ampanjaka pour contrôler les communautés excédées par les défaillances du pouvoir central et pour assurer sa réélection. En visite à Farafangana à l'occasion de ce que le service communication de la présidence qualifie de « *Sommet des Ampanjaka du Sud-Est et du Vatovavy-Fitovinany* », le président de la République n'a pas caché sa volonté de se servir de l'autorité de ces chefs traditionnels pour asseoir sa légitimité auprès des habitants de cette région particulièrement touchée par les actes de rébellion contre les représentants de l'Etat et les vindictes populaires. Les Ampanjaka ont fait connaître leur intention de voter et de faire voter à la présidentielle de 2018 pour le chef de l'Etat et celui-ci les y a encouragés. « *En tant que raiamandreny, vous pouvez parler avec la population, vous pouvez l'orienter, vous pouvez la mobiliser* », a-t-il déclaré. « *C'est un pacte que nous nous faisons, un défi que nous lançons ensemble pour développer le pays* », a-t-il soutenu, dans un discours que L'Express a jugé « *particulièrement complaisant* ». Alors que les chefs traditionnels ont clairement mis en avant leur volonté d'appliquer les « *dina* » locaux [pactes villageois], le chef de l'Etat n'a pas insisté sur la nécessité de respecter les lois nationales, ou du moins la nécessité de les adapter au droit positif.

06/01 - Le gouvernement doit recruter près de 14 000 fonctionnaires en 2017, en application du PND qui prévoit un soutien prioritaire aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité. Une bonne partie de ces postes budgétaires ira à l'éducation, avec l'intégration dans la fonction publique des 10 000 enseignants non-fonctionnaires (maîtres Fram). Pour le secteur de la santé, l'OMS a recommandé que le ratio de paramédicaux par habitant soit au moins de 1/5 000 alors qu'il n'était plus en 2013 que de 1/7 951, en chute libre depuis 2009. « *Les dépenses du personnel restent le plus grand poste de dépense du gouvernement* », mentionne un document de la Banque mondiale en avril 2016, qui pointe du doigt la prééminence de ce poste budgétaire au détriment de l'investissement public. La loi de finances 2017 prévoit une hausse de 9,3 % des dépenses de personnels par rapport à la loi de finances rectificative 2016, ce qui représente 31 % du budget de l'Etat.

12/01 - Albert Zafy, Marc Ravalomanana, Didier Ratsiraka et Hery Rajaonarimampianina se seraient rencontrés en catimini, selon plusieurs indices concordants apparus depuis les cérémonies de vœux. Andry Rajoelina, ancien président de la Transition, bien que présent au pays durant les fêtes de fin d'année, semble avoir été tenu à l'écart. Aucun détail n'a filtré sur les motifs de ces rencontres. La presse avance l'hypothèse d'une tentative de reprise de la démarche de réconciliation nationale, la loi récemment adoptée ne faisant pourtant pas l'unanimité. Il serait également question d'une recomposition du gouvernement élargie à ces différentes « *mouvances* ». D'autres voient dans ce rapprochement des tractations stratégiques en vue de la prochaine présidentielle.

14/01 - Cinquante-deux généraux nouvellement nommés ont reçu leur drapeau. Dans son allocution, leur porte-parole a promis fidélité au chef de l'Etat. « *Nous ne vous trahisons pas* », a-t-il affirmé. Dans la ligne des objectifs étatiques, renforcement de la stabilité, défense de l'Etat de droit, défense de la souveraineté nationale, protection des ressources naturelles, ou encore contribution à « *l'intensification du travail* » durant l'année 2017, ont été les mots-clés des discours prononcés. « *Les forces armées ont et continueront à être dignes de leur rôle de garant de l'intégrité et de la souveraineté* », a déclaré le ministre de la défense nationale. L'Express se dit intrigué par les propos d'allégeance à la personne du chef de l'Etat prononcés par le porte-parole des officiers promus. Des propos jugés néanmoins rassurants, qui laissent entendre que les chefs militaires ne se compromettront plus dans des actes de déstabilisation, comme ce fut le cas en 2009. Depuis ces événements qui ont entamé la discipline et le respect de la chaîne de commandement, mettant à mal l'image des forces armées, le retour à l'ordre constitutionnel s'est accompagné d'un recentrage des missions des forces armées sur leur vocation première, entre autres la défense de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et des institutions de la République. Une manière de rassurer la population, les dirigeants et les partenaires internationaux. Mais certains comportements et propos continuent de

laisser planer le doute sur les frontières entre allégeance à la patrie, à l'État, à la République ou à une personne physique.

14/01 - La gestion de la communauté urbaine d'Antananarivo dirigée par Lalao Ravalomanana dénoncée par les conseillers de l'opposition qui exigent l'intervention de l'inspection générale de l'Etat (IGE). En cause : un budget présenté avec retard, une absence de programme pour l'année en cours, des affaires de corruption et de détournements de deniers publics. Trois femmes, ténors de l'opposition, Lalatiana Ravololomanana, Lalatiana Rakotondrazafy et Véronique Rajerison, dénoncent également l'absence fréquente de Lalao Ravalomanana lors des réunions. Des conflits internes affectent gravement le fonctionnement de l'équipe. La commune a dû présenter trois organigrammes successifs avant de pouvoir constituer son bureau.

16/01 - Marc Ravalomanana rencontre un vice-président de la Banque mondiale à Washington. Une rencontre notamment axée sur le développement de la Grande île, écrit *Midi*. L'ancien président a profité de son séjour aux Etats-Unis pour rencontrer la diaspora malgache. Celle-ci lui aurait réaffirmé son soutien en vue de son retour au pouvoir lors de la présidentielle de 2018. *Ma-TV* laisse entendre que Marc Ravalomanana bénéficie de soutiens importants dans l'administration américaine et de la part de certains sénateurs. Selon *Midi*, l'ancien président aurait félicité Donald Trump pour son élection. « *Ce n'est pas à moi de juger le choix des Américains. Par contre, en tant que homme d'affaires et businessman comme lui, je félicite particulièrement la victoire de Donald Trump* », aurait-il déclaré. Son déplacement coïncide avec la cérémonie d'investiture du nouveau président. Un haut responsable de la Banque a précisé que la rencontre avec l'ancien président ne présentait aucun caractère officiel, une manière de démentir les informations véhiculées par le réseau de communication de Marc Ravalomanana qui mettait en avant les relations privilégiées que ce dernier continuait d'entretenir avec les bailleurs de fonds.

16/01 - « Madagascar en grave difficulté : le président de la FJKM invite à la prière », titre Les Nouvelles. Dans un Coliseum plein à craquer, à l'occasion d'un culte de début d'année, le président de la FJKM a lancé un appel à la prise de responsabilité des chrétiens. La pauvreté, l'insécurité, la corruption et les trafics en tout genre, la sécheresse due au changement climatique, menacent la Grande île mais « *nous pouvons faire quelque chose pour notre pays, prions car Dieu peut sauver notre nation* », a-t-il prêché, mettant en avant la forte présence de l'Eglise dans toutes les régions, avec ses 6 700 lieux de culte. Hery Rajaonarimampianina, présent à la cérémonie, a pris la parole pour affirmer que « *les chrétiens devront être les premiers à lutter contre la corruption, l'insécurité ou encore les violences de tout genre* ». *Midi* n'a guère apprécié la présence du président de la République au Coliseum, décoré pour la circonstance aux couleurs du parti présidentiel HVM, et ses engagements de venir en aide à la FJKM, au mépris du principe de laïcité de l'Etat. Pourtant, écrit encore *Midi*, « *nul n'ignore que le FJKM reste, jusqu'à preuve du contraire, plus proche de son ancien vice-président laïc [Marc Ravalomanana] qui a foi en son retour au pouvoir* ». En déplacement aux Etats-Unis, celui-ci était représenté à la cérémonie par son épouse Lalao, maire de la capitale. Le quotidien rappelle que l'Eglise catholique (EKAR) est toujours considérée comme proche d'Andry Rajoelina, dont le séjour à Madagascar a été marqué par une présence très médiatisée à la messe de Noël du père Pedro à Akamasoa. La Conférence épiscopale a fait part ces derniers mois de ses fortes réserves à l'égard du régime. Quant au président de l'Eglise FLM, il serait, dit-on, frappé par une interdiction de sortie du territoire (IST) et son compte bancaire serait bloqué (ce que nie l'intéressé). Seule l'Ecclesia Episkopaly Malagasy (EEM) semble jusqu'ici se tenir à distance de ces interférences politiques.

17/01 - Le Syndicat des enseignants-chercheurs (SECES) dénonce la défaillance des responsables étatiques dans les domaines de la sécurité, de la lutte contre les exploitations minières illicites et de l'appui à l'enseignement supérieur. « *Face à tout ce qui se passe dans le pays, le SECES ne peut pas se taire* », affirme-t-il. Constatant la prolifération des vindictes populaires, les universitaires déplorent également le fait que les forces de l'ordre commencent « *à s'entretuer* ». Des événements qui ne sont pas pour rassurer les populations, « *particulièrement les plus vulnérables* », jugent-ils. Le syndicat pointe aussi du doigt « *l'absence de prise de responsabilité de l'État face à certains étrangers qui spolient de force les richesses du pays, dans certaines localités. (...) Y aurait-il complicité en haut lieu, ou certains auraient-ils des intérêts dans ces pillages ?* », s'interroge-t-il.

17/01 - Les partisans du RMTF (Rodoben'ny Malagasy Tia Tanindrazana ho amin'ny Fanorenana) se sont donnés rendez-vous à Ambohitovo pour réclamer la réouverture de la place de la Démocratie et fêter le 8^e anniversaire de cette place dont l'accès a été interdit par le régime de Transition. Le pasteur Edouard Tsarahame et ses supporters se sont retrouvés face à face avec les forces de l'ordre. Ils ont dû se contenter du dépôt d'une gerbe sur la clôture du jardin. *La Dépêche* tourne en dérision cette manifestation de quelques individus « *nostalgiques du coup d'Etat* », supporter d'Andry Rajoelina, avides de provoquer le pouvoir en organisant un rassemblement pour lequel aucune autorisation n'avait été sollicitée.

27/01 - Les victimes du « Lundi noir » du 26 janvier 2009 attendent toujours réparation de l'Etat. Des événements qui avaient été le déclencheur du mouvement ayant conduit à la chute de Marc Ravalomanana. Toujours actif sur la scène politique, l'ancien président use de toute son influence pour que des dommages et intérêts lui soient alloués mais l'absence de procédure judiciaire engagée pour faire la lumière sur ces événements et leurs auteurs ferme la porte à toutes possibilités indemnisations. Depuis 8 ans, les supporters de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina ne cessent de s'accuser mutuellement d'en avoir été les commanditaires. Seule certitude : les pillages ont été menés par une escouade organisée de malfrats qui ont agi selon un plan préétabli. Les autorités politiques et judiciaires ne semblant pas disposées à engager des investigations, resterait à rouvrir ce dossier dans le cadre du processus de réconciliation nationale. La nouvelle loi sur la réconciliation prévoit en effet, parmi les attributions du Conseil de réconciliation Malagasy (CFM), l'indemnisation des victimes des crises. Les rédacteurs du texte soutiennent que « *des investigations poussées devront, préalablement, être faite pour déterminer le montant des pertes, ou encore, si les dommages résultent réellement des crises* ». Mais sauf accusation portée devant elle, le CFM n'aura probablement pas vocation à rechercher les responsables de ces pillages et des décès occasionnés. Ces investigations n'auraient pour objet que de déterminer si les éventuels accusés pourraient bénéficier d'une amnistie.

► Institutions de la IVe République, questions constitutionnelles

03/01 - « La mise en place de la HCJ et l'organisation des élections territoriales sont les rendez-vous incontournables de 2017, estime L'Express. Après des mois et des années de tergiversations aucune excuse, sauf l'absence totale de volonté politique, ne peut expliquer que ces rendez-vous ne soient pas honorés en 2017 ». La mise en place de la HCJ consacrerait la volonté du pouvoir de ne plus laisser impunis certains hauts responsables. Le quotidien rappelle que l'institution est prévue par la Constitution depuis 25 ans et que son installation a été réclamée à maintes reprises par la communauté internationale, notamment par l'UE. Il y a un an, l'Europe avait même « *sanctionné* » le pays en refusant de décaisser une partie de son aide budgétaire. Il ne reste plus qu'à faire désigner les représentants du Haut conseil pour la défense de l'État de droit et de la démocratie (HCDD) dont les membres sont presque tous connus, pour que les membres de la HCJ prêtent serment. Malgré l'injonction de la HCC, qui lui a pourtant accordé quelques mois supplémentaires par rapport au délai de 12 mois prescrits par la Constitution, Hery Rajaonarimampianina semble encore hésiter à mettre en place l'institution alors que 36 mois se sont écoulés depuis sa prise de fonction. On voit mal également comment l'administration Rajaonarimampianina pourrait reporter une troisième fois les élections territoriales, notamment régionales, annoncées une première fois pour juin 2015. Le sujet intéresse tout autant le partenaire stratégique de la Grande île qu'est l'Europe. La question est abordée à chaque fois dans le cadre des « *dialogues politiques* » avec l'UE. En dépit des textes, aucun régime ne s'est décidé jusqu'ici à organiser des scrutins régionaux alors que ceux-ci conditionnent la mise en œuvre d'une décentralisation effective que toute la classe politique appelle de ses vœux. Les promesses faites n'ont jamais été tenues. Les scrutins régionaux et provinciaux présenteraient pourtant peu de risques pour le pouvoir puisqu'il s'agit d'élections au suffrage universel indirect dont les grands électeurs sont, à l'instar des sénatoriales, presque tous acquis au régime. Le Kmf/Cnoe réclame l'organisation des scrutins régionaux et provinciaux en 2017.

03/01 - Les partisans d'Andry Rajoelina estiment que Hery Rajaonarimampianina ne devrait pas pouvoir prolonger de quelques mois son mandat comme il en aurait manifesté l'intention. La députée du Mapar, Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice de la Transition, n'hésite pas à brandir la menace d'une « *deuxième tentative de déchéance du chef de l'État par l'Assemblée nationale* » s'il tente de prolonger son mandat comme ses partisans l'y pousseraient, afin d'achever les projets dont le démarrage est attendu dans les prochains mois et pour que le scrutin présidentiel se déroule en saison sèche, comme le stipulent les textes. Christine Razanamahasoa ajoute : « *Le président de la République en est à plus de la moitié de son mandat et rien de concret n'a été réalisé. Il lui sera alors difficile de faire croire en des lendemains meilleurs aux Malgaches qui vivent dans les affres de la pauvreté. Tout ce que l'équipe de Rajaonarimampianina doit faire maintenant, c'est trouver les moyens de terminer ce mandat dans la dignité* ». Elle n'exclut pas non plus des manifestations populaires si « *le chef de l'État continue de tout faire pour se maintenir au pouvoir* ». Le Kmf/Cnoe s'oppose lui aussi à un éventuel report des présidentielles.

04/01 - Siège de vice-présidence de l'Assemblée nationale réservé à l'opposition : le dernier mot à la HCC. Ce siège est toujours vacant alors qu'on s'achemine vers la préparation de la prochaine présidentielle. Les groupes parlementaires Mapar d'Andry Rajoelina et TIM de Marc Ravalomanana ne semblent pas intéressés à se déclarer officiellement opposants alors qu'ils sont bien placés en terme de nombre d'élus. « *Une bizarrerie de notre classe politique* », écrit *Tribune*. Le président du parti présidentiel HVM, Rivo Rakotovo, ne manque pas une occasion de fustiger ces opposants incapables de franchir le pas. Une situation mise à profit par Hajo Andrianainarivelo, chef de file du MMM, qui a déposé un dossier de demande de reconnaissance sur le bureau du président de l'Assemblée nationale. Ce dernier a décidé de le transmettre pour avis à la HCC. *Tribune* observe, situation cocasse, « *que nombre des députés élus sous la couleur du MMM se*

sont ralliés au parti au pouvoir, contrairement à la position de leur parti d'origine. Et ils sont mêmes parmi les plus virulents envers les opposants actuellement. Malette pleine de billets oblige ! »

13/01 - Désignation du chef de l'opposition - La HCC déboute les partis politiques. Selon la Cour, ils ne sont pas autorisés à intervenir dans la désignation du chef de l'opposition. Pour les partisans de la thèse, la décision de la HCC relègue ainsi l'opposition à un rôle de figuration. S'étant déclaré officiellement opposants, le parti MMM et son extension à l'Assemblée, le groupe parlementaire VPM-MMM, avaient décidé de présenter un chef de l'opposition officiel, comme le conçoit la Constitution et la loi portant statut de l'opposition. Le président de l'Assemblée nationale avait saisi la HCC pour avis. Dans l'avis rendu, la Cour indique que « *la désignation du chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale relève du fonctionnement de l'Assemblée. (...) Dès lors, les partis politiques en tant que tels ne sont autorisés à y intervenir, les groupes parlementaires étant les seuls organes de l'Assemblée nationale autorisés à invoquer les droits qui leur sont conférés et à les mettre en œuvre* ». La HCC table sur le fait que l'opposition, tel que prévu par la Constitution, est une « *opposition parlementaire* », en vertu du principe de « *démocratie représentative* », sur laquelle la loi fondamentale est basée. Elle soutient ainsi que « *les partis politiques, en tant que tels, n'ayant plus de raison d'être dans l'organisation du travail parlementaire, s'effacent dans le fonctionnement des institutions parlementaires, pour laisser la place aux seuls groupes parlementaires* ». La Cour admet enfin que « *la loi portant statut de l'opposition et des partis d'opposition connaît des lacunes et des insuffisances qui ne permettent pas de procéder, présentement, à la désignation du chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale* ». Pour le MMM, il est clair qu'il n'y a pas de démocratie à Madagascar. « *Le régime ne veut pas avancer dans la mise en place d'une opposition* », déclare le leader du parti, Hajo Andrianainarivelo. « *La HCC est tout sauf indépendante* ». Elle a décidé de ne pas décider. Tel est le constat de Me Rija Rakotomalala, avocat du MMM. Pour *Tribune*, « *cette loi sur mesure, comme la plupart des textes à caractère politique à Madagascar, a été adoptée par l'équipe d'Andry Rajoelina en 2010 dans le but de freiner autant que possible toute tentative d'opposition. Maintenant il s'avère que la loi est inapplicable et elle en est la première victime. (...) Hajo Andrianainarivelo, qui voulait siéger au sein de l'Assemblée nationale en tant que vice-président, se voit contrecarrer dans son projet. Lui qui faisait partie de l'équipe de Rajoelina à l'époque de la conception de cette loi !* ». *Tribune* rappelle qu'une grande partie des actuels opposants ont conçu cette loi durant la Transition.

Lalatiana Ravololomanana, présidente du parti Manda ho an'ny firaisam-pirenena, propose que les partis souhaitant être reconnus comme opposants se concertent afin de désigner celui ou celle qui sera le chef de l'opposition. « *Mettons-nous d'accord sur ce point et après on pourra poursuivre la bataille au sein de la Chambre basse* », propose-t-elle. Au cas où les participants ne trouveraient pas de terrain d'entente, une élection pourrait être organisée.

04/01 - Le gouvernement a élargi la composition du Haut conseil de la défense nationale (HCDN). Non inclus, les députés, réclament leur intégration. Les présidents des commissions « *Défense* » et « *Sécurité publique* » de l'Assemblée peuvent-ils faire partie du HCDN en tant que membres permanents ? C'est, en substance, la question à laquelle les parlementaires espèrent une réponse de la HCC, qui aura à statuer sur la constitutionnalité de la composition de cet organe. Pour l'instant, selon la loi adoptée en décembre et en attente de validation, les présidents de ces deux commissions ne siègent qu'occasionnellement, en tant qu'invités. L'institution ne devrait être composé que du président de la République en tant que président, du premier ministre et des ministres des forces armées, des affaires étrangères, des mines, de la justice, des finances et de l'économie, de l'intérieur, de la police nationale, de l'environnement, de la pêche et de la mer, de la gendarmerie. D'autres ministres peuvent intégrer le Haut conseil de manière temporaire, sur convocation du chef de l'État. Après avoir tenté de réserver le HCDN aux seules forces armées, selon la première version du texte déclarée contraire à la Constitution, le gouvernement limite cette fois-ci, ledit organe à ses seuls membres. Pour le ministre de la défense, le général Béni Xavier Rasolofonirina, c'est « *au nom du principe de la séparation de pouvoir que les députés n'ont pas été intégrés en tant que membres de droit du HCDN* », ajoutant que les présidents de commission peuvent y participer en tant que de besoin, à titre consultatif. Le ministre rappelle que tout le monde peut participer à la défense nationale à travers le Conseil national de sécurité intérieure et les comités de sécurité appelés à être « *institués au niveau des collectivités territoriales décentralisées, des districts et des fokontany* ».

17/01 - Les présidents des commissions « Défense » et « Sécurité publique » de l'Assemblée ne pourront pas intégrer le HCDN. La HCC déclare la demande du numéro un de la Chambre basse sans objet, pour la simple raison que le texte a déjà été adopté par le Parlement et ne peut plus faire l'objet de modification, sauf adoption d'un nouvel amendement.

14/01 - Contrôle de constitutionnalité - La composition du Haut conseil de la défense nationale (HCDN) validée. Une décision qui pourrait barrer la route aux prétentions parlementaires. Après avoir été contraint d'écarter l'idée d'un HCDN exclusivement militaire, l'exécutif avait remanié son texte pour ouvrir

cet organe à des civils, membres du gouvernement, avec en outre la possibilité de faire appel à des experts à titre consultatif. Souhaitant élargir la composition du Haut conseil aux parlementaires, le président de l'Assemblée nationale avait saisi la HCC pour demander un avis sur le fait d'inclure au sein de l'institution les présidents des commissions défense et sécurité de la Chambre basse. Le jugement de conformité à la Constitution que vient de rendre la HCC laisse penser que les parlementaires ne pourront pas obtenir gain de cause. Si tel est le cas, et pour faire valoir ses prétentions, l'Assemblée devra passer par une proposition d'amendement à la loi portant création de l'institution, avec à la clé l'épreuve du contrôle de constitutionnalité.

28/01 - La CNIDH a élu Anaclet Imbiky, ancien ministre de la justice, pour la représenter au sein du Haut conseil de défense de la démocratie et de l'État de droit (HCDDDED). Cinq dossiers de candidature avaient été présélectionnés. Anaclet Imbiky a été présenté par l'association « *Miara-mandroso aron'ny demokrasia* » (MAMIMAD). Avec l'élection de l'ex-garde des Sceaux, tous les membres du HCDDDED sont désormais désignés. L'institution pourrait donc enfin être mise en place, ce qui, par voie de conséquence, devrait permettre la nomination de son représentant au sein de la HCJ et donc l'installation, jusqu'ici différée, de cette dernière institution de la IVe République. D'après la Constitution, la HCJ aurait dû être mise en place dans les 12 mois suivant l'investiture de Hery Rajaonarimampianina mais la HCC avait considéré que cette disposition ne pouvait être appliquée qu'une fois tous les membres de la HCJ connus. Le représentant du HCDDDED est le seul à ne pas avoir été désigné. La communauté internationale a fait part à plusieurs reprises de son impatience à voir la HCJ installée.

17/01 - La CENI et le Pnud ont remis à Hery Rajaonarimampianina trois documents considérés comme les bases d'élections libres et transparentes, dénommés « *Stratégie nationale de sensibilisation et d'éducation électorale* », « *Stratégie de communication interne et externe CENI* » et « *Révision du cadre légal en matière d'élection* ». Selon Hery Rakotomanana, président de la CENI, les recommandations des observateurs électoraux nationaux et internationaux portent essentiellement sur la révision du cadre juridique des élections. « *Après cette première étape, les recommandations vont passer au gouvernement et aux deux assemblées. Au mois de février il y aura également une grande concertation portant sur la restitution des travaux effectués* », ajoute Hery Rakotomanana.

Certaines recommandations formulées par la société civile pour la réforme du processus électoral ont été jugées anticonstitutionnelles et n'ont de ce fait pas pu être prises en compte dans les documents remis à l'exécutif, explique Me Hery Rakotomanana. Ces recommandations nécessiteraient une modification de la Loi fondamentale. Il en va ainsi notamment de la fixation d'un calendrier précis pour la tenue des élections présidentielles et de la reconnaissance des fokontany comme collectivité territoriale décentralisée. La société civile n'a pas contesté ces objections mais elle se dit préoccupée par les rumeurs de report du scrutin de la prochaine présidentielle.

20/01 - La HCC ferme la porte à un remplacement partiel de son effectif. Elle rallonge de fait le mandat de certains de ses membres, décision jugée anticonstitutionnelle par certains juristes. Dans une délibération du 19 décembre, la HCC a adopté son règlement intérieur dans lequel il est notamment question du mandat des neuf hauts conseillers : « *Leur mandat est de sept ans pour compter de la date de prise de fonction officielle des hauts conseillers dernièrement désignés, afin d'éviter le remplacement partiel des membres de la Cour* ». Les deux juges constitutionnels désignés par le Sénat sont les derniers à avoir fait leur entrée au sein de l'institution, le 23 juin 2016. Ce qui implique que le mandat des membres actuels de la HCC qui est de « *sept ans non renouvelable* » d'après la Constitution, aurait démarré en juin 2016 pour ne prendre fin qu'en juin 2023. Sept des neuf membres de la Cour, à savoir les trois désignés par le président de la République, les deux représentants du CSM et les deux conseillers du quota de l'Assemblée nationale, sont en poste depuis 2014. Ce qui implique que ces sept membres jouiront de neuf années de mandat. Sahondra Rabenarivo, juriste, membre du SeFaFi, estime que cette disposition « *va à l'encontre de la Constitution qui prévoit un mandat de sept ans non renouvelable* ». Des juristes se demandent en quoi le remplacement partiel poserait problème. Si l'on s'en tient au règlement intérieur adopté, l'année de fin de mandat des actuels membres de la Cour coïncidera avec la fin du deuxième quinquennat de la IVe République. Faisant un rapprochement avec le contexte politique, les détracteurs du pouvoir avancent ainsi que « *la HCC aura pour mission d'assurer la réélection du président Hery Rajaonarimampianina et la stabilité de son second mandat* ».

► Diplomatie

04/01 - Le président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan, attendu à Madagascar à la tête d'une délégation de 150 personnes. Un déplacement placé sous le signe de la coopération économique. Une centaine d'opérateurs accompagneront le chef de l'Etat turc. « *Outre le déplacement du ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, ce sera l'un des rendez-vous marquants de cette année pour Madagascar* », assure une source officielle. Un forum économique se tiendra durant le

déplacement. « *La Turquie, c'est un marché de plus de 75 millions de consommateurs, 7e économie d'Europe, elle est aussi la 8e plus grande bourse d'Europe juste derrière la bourse de Milan. Sans oublier qu'elle est membre du G20 et 17e puissance économique mondiale* », explique la source. Ces derniers temps, à travers plusieurs initiatives, la Turquie a multiplié son offensive de charme en Afrique. Le président turc met en avant les accords de coopération établis avec 40 pays et déclare vouloir ouvrir des ambassades dans chaque pays du continent, en misant aussi sur des accords de protection des investissements et de non-imposition mutuelle. Le volume des échanges entre la Turquie et le continent africain est passé de 4 milliards de dollars en 2005 à plus de 20 milliards en 2015.

Pour Tribune, « *cette visite intrigue et s'avère un peu étrange* ». Madagascar et la Turquie n'entretenaient pas jusqu'ici de relation particulière et l'image donnée par ce pays inquiète, en raison des attentats qui y sont commis, de la dérive autoritaire du pouvoir, de la réislamisation du pays et des atteintes aux droits de l'homme qui se sont multipliées depuis la tentative de coup d'Etat. Que signifie donc cette visite d'Etat ? Quels en sont les enjeux ? s'interroge le site. Pour *Madagascar Matin*, « *Les Turcs, comme les Chinois, louchent sur les richesses nationales de Madagascar et avec les milliards d'Angela Merkel, ils comptent bien investir, non seulement dans les exploitations aurifères mais aussi et surtout dans le foncier* ».

12/01 - L'annonce de la visite du président turc Recep Tayyip Erdogan fait craindre de compromettre le débloqué des aides promises à la conférence des bailleurs et investisseurs de Paris. Maharavo Tolojanahary du Dinika Fanavotam-pirenena (DFP) met en garde le gouvernement contre la tentation des « *financements parallèles* » : « *L'Etat est déjà conscient que cette somme ne sera pas facile à obtenir. Du coup il se prépare à recourir à un autre moyen de financement* », met-il en garde. Le risque est grand, dit-il, car la visite officielle d'un président qui ne respecte pas la démocratie et les droits de l'homme pourrait indisposer les Occidentaux, les Européens et notamment la France, voire être perçue comme une déclaration de guerre. Il en va de même, selon lui, des relations économiques avec la Chine.

23/01 - La tournée très politique du président turc Erdogan en Afrique de l'Est et à Madagascar. *RFI* annonce que Recep Tayyip Erdogan a entamé une tournée de cinq jours qui le mènera de Tanzanie à Madagascar en passant par le Mozambique. Au programme des échanges : les relations économiques, mais aussi et surtout la lutte contre les réseaux de l'imam Fethullah Gülen, accusé d'avoir tenté un coup d'Etat en Turquie l'été dernier. Ecoles, ONG, associations professionnelles, les activités de l'imam Gülen sont solidement implantées sur le continent africain. A une époque, la diplomatie turque s'est même appuyée sur ces hommes d'affaires et autres enseignants comme des sortes d'ambassadeurs de la Turquie à l'étranger. Ankara attend désormais des gouvernements de ces pays qu'ils placent les écoles Gülen sous la tutelle de la Fondation turque Maarif, comme l'ont fait la Guinée et la Somalie. « *Reste à savoir si les autres capitales africaines seront aussi enclines à s'attaquer aux structures affiliées à la confrérie Gülen, sachant que ces dernières sont généralement présentes dans des secteurs où ces Etats peinent à assurer un service minimum à leurs citoyens. En clair, certains gouvernements ne pourront pas décider la fermeture d'écoles, de dispensaires voire d'associations qui distribuent des denrées alimentaires, sans aucune forme d'alternative. Une situation qui pourrait pousser Ankara à proposer des 'contreparties' aux Etats en retour de leur coopération* », écrit *La Tribune Afrique*. Suite au coup d'Etat manqué, l'ambassadeur turc à Antananarivo avait dénoncé la présence à Madagascar d'établissements affiliés au réseau d'écoles et de centres culturels appartenant à l'organisation de Fethullah Gülen. Il avait demandé aux autorités malgaches de décider de leur fermeture mais celles-ci n'ont pas donné suite. Les établissements mis en cause ont par ailleurs démenti tout lien avec l'organisation qualifiée de « *terroriste* ». La question est donc de savoir si Recep Tayyip Erdogan reviendra à la charge sur ce dossier qu'il aborde systématiquement dans tous ses déplacements à l'étranger.

26/01 - Hery Rajaonarimampianina mis en difficulté par Tayyip Recep Erdogan, qui exige que Madagascar « prenne des mesures » contre les institutions du réseau de Fethullah Gülen. Le chef de l'Etat turc déclare : « *Ce réseau existe dans le monde entier et, à chaque fois, nous prévenons nos amis que nous avons été victimes d'un coup d'Etat qu'il a fomenté. Faites attention à ne pas subir la même chose. Aussi, prenez les mesures nécessaires contre cette organisation* ». En réponse, Hery Rajaonarimampianina n'a pu qu'affirmer la solidarité du peuple malgache avec la Turquie, suite au « *coup d'Etat* » de 2016 et son attachement à la stabilité, ainsi que l'engagement de la nation malgache dans la lutte contre le terrorisme, évitant de se prononcer sur le sort qu'il réservera à l'institution « *Ravinala* » et à l'« *International light college* », financés par la fondation du prédicateur. « *Vous allez trop vite dans les solutions. Nous allons gérer cette situation avec intelligence. Nous verrons dans l'avenir l'évolution de cette question* », a-t-il répliqué. Afin de forcer la main à son homologue malgache, le chef de l'Etat turc aurait mis sur la table 60 millions de dollars, rapportent plusieurs médias.

27/01 - Sylvain Rabetsaroana, président du mouvement d'opposition « Mitsangana ry Malagasy » (MRM), se déclare préoccupé par les partenariats internationaux de la Grande île et sa diplomatie

tous azimuts. « *Visiblement, nous ne sommes pas très regardants quant au choix de nos partenaires internationaux. Madagascar s'éloigne-t-il de ses partenaires et bailleurs traditionnels ?* », s'interroge-t-il, avant d'ajouter : « *comme la corruption et l'impunité règnent, Madagascar est devenu une proie facile des grands prédateurs de ce monde qui pensent que le pays est achetable. Ces gens ne viennent pas pour le bien du pays mais pour leurs intérêts* ». Au sujet de la récente conférence des bailleurs, le MRM déplore que « *l'on ait encore recours à des investisseurs qui ont déjà profité de ce pays et qui veulent avoir encore plus de mainmise sur notre économie. C'est le cas, par exemple, dans la solution aux problèmes de la Jirama* ».

28/01 - L'empressement du président turc à rendre visite à son homologue interpelle L'Express : « *Des pays avec lesquels Madagascar entretient des relations diplomatiques et économiques depuis des décennies comme l'Allemagne, la Chine, le Japon n'éprouvent pas le besoin impromptu d'envoyer leur président ou premier ministre à Madagascar. Qui et qu'est-ce qu'il y avait donc derrière cet empressement à rapprocher les deux 'Hery' devenus les meilleurs amis du monde ? A qui profite cette 'aventurc' ? Les 60 millions de dollars d'aide sont loin de pouvoir soutenir cette visite étant donné que les entreprises chinoises offrent bien plus à titre de pourboire et sans demander à lutter contre le terrorisme. Les indiscretions prétendent que les longues discussions entre les deux présidents (...) [ont eu] trait à une mésentente sur le volet énergie. Un long marchandage sur un secteur stratégique dans lequel la Turquie dispose d'une bonne expertise. On ne saura peut-être jamais les termes de cette discussion, vu que la transparence n'a jamais été le fort de ce pouvoir. (...) On espère que pour une fois l'Etat n'a pas été tenté par le diable et que tout s'est fait sans avoir exposé le pays à des conséquences dramatiques* ».

10/01 - Les ambassadeurs devant servir de relais pour capitaliser les acquis diplomatiques ne sont toujours pas nommés. Un retard inexplicable, alors que le chef de l'Etat va fêter sa troisième année de mandat. « *C'est une prérogative présidentielle* », est la réponse opposée systématiquement par le chef de la diplomatie malgache. Le 25 janvier 2015, Hery Rajaonarimampianina avait indiqué qu'il se préoccupait de la question. Une liste de personnalités répondant au profil lui aurait été remise en juin 2015. Harimanana Raniharinosy, professeur de relations internationales, qualifie la situation de « *mauvaise gouvernance diplomatique* ». Seules les représentations diplomatiques de New York, du Canada et de Chine ont leur ambassadeur, dont la nomination est antérieure à l'avènement de la IV^e République.

18/01 - Iles Eparses : la gestion de l'île Tromelin reste pour l'instant française¹. Rattaché aux terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF) en 2007, Tromelin devait voir son sort discuté le 18 janvier à l'Assemblée nationale mais le gouvernement a retiré de l'ordre du jour le texte qui proposait une cogestion de cet îlot et de ses espaces maritimes avec Maurice, qui les convoite. La France envisage de passer un accord de cogestion économique, scientifique et environnementale avec Maurice, qui revendique l'îlot depuis 1976. L'idée de co-souveraineté avait été lancée en 1999 par Jacques Chirac. Le député UDI Philippe Folliot et l'écrivaine Irène Frain sont à l'origine d'une pétition qui dénonce « *le détricotage de la France, de son intégrité et de sa puissance maritime* ». « *La concertation est à approfondir avec les parlementaires* », a indiqué André Vallini, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Ce confetti désertique d'1,5 km de long sur 700 mètres de large, connue comme « *l'île des esclaves oubliés* », a un poids économique limité mais son importance réside dans le domaine maritime que l'île confère. 285.000 km² dans l'Océan indien, soit 2,8 % du total de la Zone économique exclusive française (ZEE), la deuxième plus vaste du monde. Cet atout fait des envieux. Madagascar convoite les autres îles Eparses et leurs fonds marins réputés riches en hydrocarbures situés dans le canal du Mozambique : Bassas da India, Europa, Juan de Nova et les Glorieuses. Les Comores s'intéresseraient aussi à ce dernier archipel. Le risque, dans la cogestion avec Maurice était de créer un précédent, clamaient les opposants. Il s'agit du second recul, depuis la signature du traité en 2010 par Nicolas Sarkozy. En 2013, le texte avait en effet déjà été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée devant la grogne parlementaire.

23/01 - Les catholiques et la représentation du Saint-Siège se préparent à la visite du cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat du Vatican. Cette visite est le deuxième important séjour d'un haut dignitaire de l'Eglise catholique après celle du pape Jean-Paul II en 1989 qui avait marqué son séjour par la béatification de Victoire Rasoamanarivo. Cette visite entre dans le cadre de la célébration des 50 ans de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Madagascar. Le programme du secrétaire d'Etat sera très suivi, autant par les chrétiens que par l'opposition politique, écrit *Tribune*. La visite de Jean Paul II à Antananarivo et à Fianarantsoa et son testament pour Madagascar avaient en effet été compris à l'époque comme un encouragement à lutter contre le régime socialiste de Didier Ratsiraka. Aujourd'hui, au moment où l'opposition cherche à accélérer la marche vers les urnes, quitte à revoir sa stratégie envers l'Occident, cette visite est cruciale pour le régime et aussi pour cette opposition qui se cherche, estime-t-on.

¹ <http://www.lefigaro.fr/international/2017/01/16/01003-20170116ARTFIG00140-le-destin-de-l-ile-francaise-de-tromelin-entre-les-mains-des-deputes.php>

La presse observe que les visites du président turc et du secrétaire d'Etat du Vatican sont quasi concomitantes et s'interroge sur la signification qui pourrait être donnée à cette « *coïncidence fortuite de calendrier* », selon les termes de la ministre des affaires étrangères, Béatrice Attalah. Certains observateurs voient en effet dans la politique du président Erdogan la volonté de renforcer la présence de l'Islam en terre africain et à Madagascar, au moment même où les catholiques malgaches recherchent des appuis du côté du Vatican et attendent toujours la nomination d'un cardinal, successeur du cardinal Gaétan Razafindratandra, décédé en 2010.

24/01 - Le nonce apostolique remercie les évêques de Madagascar de ne pas rester indifférents face aux problèmes de la société. À entendre les explications Mgr Gualtieri, le Saint-Siège adopte une ligne diplomatique active dans l'objectif « *de lutter contre la pauvreté, de cultiver une paix et une stabilité durable, ainsi que de faire respecter les droits et les besoins fondamentaux de l'homme* ». *L'Express* rappelle que l'Eglise catholique malgache s'est toujours investie dans les médiations des crises ou dans la recherche de solution aux problèmes et blocages. Une implication qui lui a souvent valu de s'attirer les foudres de la classe politique, comme ce fut encore le cas récemment avec l'appui apporté aux contestations villageoises contre des exploitations minières chinoises.

28/01 - « À quand la nomination d'un cardinal ? », telle serait la principale question que se pose la communauté catholique à l'occasion de la visite du secrétaire d'Etat du Vatican. La question se ferait de plus en plus pressante depuis que l'Eglise catholique mauricienne, numériquement modeste, a eu gain de cause, en raison, selon certains analystes, de la crainte d'une poussée de l'islamisme radical dans l'océan Indien, indique *L'Express*. Or Madagascar ne serait pas à l'abri de cette menace, que le Vatican ne semble pas avoir pris en considération. La nomination de plusieurs évêques serait également en suspens.

30/01 - Célébration du cinquantenaire des relations Vatican-Madagascar : un avant-goût de réconciliation ? L'anniversaire a été marqué au stade de Mahamasina par une grande messe présidée par Mgr Pietro Parolin. Tous ces anciens chefs d'Etat et actuels gouvernants ont répondu à l'invitation, ce qui fait dire à *Tribune* que l'Eglise catholique et le Saint-Siège ont réussi là où la fête nationale a toujours échoué à réunir ces personnalités politiques. Les quatre anciens présidents, placés juste en dessous du couple présidentiel, dans la tribune officielle, ont pris soin malgré tout de s'ignorer. Les dirigeants des autres églises chrétiennes membres du FFKM ont également participé à la célébration. Le Secrétaire d'Etat du Vatican a tenu à remercier Hery Rajaonarimampianina pour la tenue de ce rassemblement et l'a encouragé à poursuivre la réconciliation nationale.

Un attentat aurait été déjoué de justesse lors de la messe du cinquantenaire. Une femme soupçonnée d'être un agent de renseignement du colonel Lylison, sénateur en fuite, a été interpellée par les forces de l'ordre. Diverses cartes Sim ont été trouvées sur elle. Cette personne pourrait être en lien avec l'explosion mortelle survenue au stade de Mahamasina lors de la fête de l'indépendance, le 26 juin 2016.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

19/01 - Mireille Rabenoro nommée à la présidence de la CNIDH. Un peu plus de deux mois après la prestation de serment de ses membres, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) a constitué son bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un rapporteur général. À l'issue du 2e tour, Mireille Rabenoro, connue pour ses engagements dans la défense des droits des femmes, a été élue à la présidence. Pour la première fois dans la IVe République, un organe indépendant sera donc dirigé par une femme. L'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Mamy Andrianjafindrakoto Rabetokotany, n'ayant pas réussi à briguer le poste de président, a été désigné à la vice-présidence. Le poste de rapporteur général a été attribué à Seth Andriamarohasina, journaliste représentant l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM). Au terme des élections des membres du bureau, la CNIDH a entamé la procédure de désignation de son représentant auprès du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'exercice de l'Etat de droit (HCDDDED).

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

05/01 - La gendarmerie a dressé le bilan des attaques de dahalo commises dans l'ensemble du territoire au cours de l'année 2016. Au total, 14 gendarmes et militaires ont péri sur le champ de bataille, 65 villageois ont perdu la vie, 220 dahalo ont été abattus, 425 ont été arrêtés. 1 003 cas de vols sont dénombrés, pour plus de 27 000 têtes de bovidés dérobées.

07/01 - Bilan 2016 des attaques de véhicules : selon la gendarmerie nationale, 45 cas ont été dénombrés, faisant 38 morts.

09/01 - L'usage de la force ne suffit pas pour une sécurité durable, réitère le général Béni Xavier Rasolofonirina, ministre de la défense nationale. L'opération « Mazava » visant à rétablir l'autorité de l'État dans les zones rurales n'est, selon lui, qu'une solution à court terme. Un retour en force systématique des dahalo a été constaté après chaque opération de pacification. L'éducation est la solution à long terme, ainsi que le développement économique et social, ajoute l'officier général, pour qui la sécurité est l'affaire de tous les acteurs de la société. D'autres intervenants avancent qu'une justice efficiente est également un paramètre important. Olivier Mahafaly, premier ministre, partage cette analyse mais reste impuissant à agir sur ces leviers qui conditionnent l'établissement d'une sécurité durable, observe *L'Express*.

13/01 - Atteinte à la vie par les forces de l'ordre dans leur mission de lutte contre la violence illégale : en réponse aux accusations des défenseurs des droits de l'homme, le ministre de la défense demande que l'article 8 de la Constitution soit traduit en loi. Cet article stipule : « *Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendue absolument nécessaire en vue d'assurer la défense de toute personne contre la violence illégale* ». Cette demande est justifiée également par le fait, reconnu par les forces de l'ordre, que l'insécurité est omniprésente, tant dans la capitale que dans les autres grandes villes et les zones rurales, en dépit des efforts déployés et des résultats tangibles enregistrés en 2016. A titre d'exemple, l'armée fait mention pour la seule région Bongolava de 46 dahalo abattus et de 12 autres blessés lors des affrontements et poursuites effectués par les forces de l'ordre. 160 personnes « *présumées coupables* » ont été remises à la justice dans le cadre de la lutte contre les dahalo et les vols de zébus dans cette région réputée sensible. Dans cette même région, un réseau de trafiquants d'armes a été démantelé et un fabricant de fusils artisanaux arrêté. De son côté la police nationale de la capitale a saisi 20 fusils kalachnikov avec munitions et 200 pistolets automatiques. Les divers services ont, en 2016, enregistré plus de 400 attaques à main armée et 730 cambriolages.

18/01 - « Le corporatisme et la corruption, profondément ancrés, protègent les dahalo en col blanc », concède à L'Express un haut responsable étatique, sous couvert d'anonymat. Ces réseaux mafieux qui opèrent dans le blanchiment des bovidés volés semblent à l'abri de toute poursuite judiciaire. Les razzia de dahalo, à en croire les affirmations des responsables, ne seraient que la partie émergée de l'iceberg. Entre les voleurs et les acheteurs existerait ainsi un contingent de personnalités véreuses, issues de plusieurs corps de l'administration, pour blanchir les bovidés volés et protéger les « *gros bonnets* ». Un fait concédé par les forces de l'ordre et réaffirmé par Olivier Mahafaly, premier ministre, lors d'un discours prononcé à Fianarantsoa en décembre. Selon la source citée par le quotidien, « *des responsables civils à plusieurs niveaux de l'administration, des représentants de l'État, jusque dans les hautes sphères* », des militaires, des policiers, des personnels de justice « *dont des magistrats* », ou encore des élus locaux, baignent dans le commerce illégal des bovidés. Des chefs militaires ont été jusqu'à affirmer connaître « *les dahalo en col blanc* » qui jouissent d'une totale impunité.

18/01- Pety Rakotoniaina souligne que depuis peu, les dahalo évoluent avec des fusils d'assaut de marque chinoise. Il demande aux autorités d'ouvrir une enquête sur la provenance de ces armes et sur un éventuel trafic à l'importation.

27/01 - Des munitions de différents calibres ont été retrouvées à Midongy du Sud sur un suspect qui allait les écouler dans une zone contrôlée par des dahalo, entre les régions Anosy et Atsimo Atsinanana, où s'était retranché le redouté chef dahalo Remenabila.

28/01 - Une quarantaine d'individus armés se sont abattus sur un village à proximité de Miandrivazo. Quatre des assaillants ont été tués et 24 maisons incendiées. Quatre villageois ont été blessés dans les affrontements. Après s'être heurtés à une résistance farouche, les assaillants ont emmené les dépouilles de leurs comparses morts. « *Ce heurt meurtrier est manifestement le summum d'une tension qui couve depuis près de sept ans chez les habitants de quelques villages, dont des vols de bétail sont à l'origine* », explique le commandant de la compagnie territoriale de gendarmerie. Depuis 2014, des dahalo se sont repentis et ont réintégré leur communauté mais le désir de vengeance a subsisté parmi certains protagonistes. Les quarante hommes armés qui viennent de sévir n'ont rien dérobé, ce qui laisse supposer qu'il s'agissait d'un règlement de compte. La gendarmerie a décidé de procéder à un contrôle rigoureux des fusils et des armes de poing qui sont détenus en grand nombre par les civils.

11/01 - Manjakandriana - Deux morts dans une attaque de taxi-brousse. Attaqué par des coupeurs de route sur la RN 2, le véhicule s'est renversé dans un ravin, faisant deux morts et dix blessés. Les victimes ont été, de surcroît, dépouillées de l'argent et des objets de valeur qu'elles avaient sur elles.

15/01 - Des hommes en tenue de gendarme attaquent un camion transportant du riz sur la RN44 en provenance d'Ambatondrazaka. Une voiture 4x4 leur a barré la route après les avoir dépassés. Deux

hommes en tenue militaire sont sortis du véhicule en pointant des kalachnikovs sur le conducteur du poids lourd. 800 000 Ar ont été subtilisés.

06/01 - Un opérateur économique indo-pakistanaï kidnappé à Tanjombato. « *Le sport favori qui fait la célébrité de la Grande Île, bien qu'elle soit la nouvelle championne du monde de pétanque, revient en force* », écrit *Madagascar Matin*. Le rapt, commis par un gang de six personnes disposant d'armes de guerre, s'est déroulé dans l'enceinte de la société Caromad, sous le regard de deux gendarmes armés, gardes du corps du chef d'entreprise, qui n'ont opposé aucune résistance.

Après six jours de captivité, le patron de la société Caromad a été libéré contre une forte rançon. Mises sur la touche, les forces de l'ordre avaient une marge de manœuvre réduite. Ce rapt est le quatrième depuis le mois de décembre.

04/01 - Près de 300 villageois attaquent la brigade de gendarmerie à Isoanala (Betroka) pour réclamer la tête du maire et d'un de ses adjoints. L'assaut a échoué in extremis. Le premier magistrat avait été installé sur décision du Conseil d'Etat. L'adjoint, suspecté d'avoir été le commanditaire d'un acte de banditisme, avait été placé en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie. Le maire étant quant à lui suspecté par la foule de complicité. C'est un vol d'une trentaine de bovidés par 35 dahalo brandissant des fusils ainsi que des armes blanches qui est à l'origine de cette vindicte populaire. Une fusillade avait éclaté lorsque les fuyards sont tombés nez-à-nez avec près de 80 villageois prêts à en découdre, appuyés par six gendarmes. Deux des malfaiteurs sont tombés sous les balles des poursuivants, tandis qu'un autre, capturé vivant, a été lynché à mort. Une trentaine de gendarmes de l'unité spéciale anti-dahalo a été déployée sur place pour contrecarrer tout regain de violence. « *Et la série continue. Betroka prend le relais de Mananjary, Mampikony, Mandritsara, Nosy Be et d'autres localités où la population s'est fait justice, mettant fin à la vie des présumés malfaiteurs, tout en s'en prenant à la brigade de gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal, accusés de complicité avec les suspects. La vindicte populaire fait tache d'huile et rien ne semble pouvoir la juguler* », déplore *L'Express*, qui ajoute : « *Quand on y rajoute la corruption légendaire au sein des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire, on est certain que ce ne sont pas les arrestations massives des auteurs de la vindicte populaire qui vont pouvoir arrêter le massacre. C'est d'autant plus sûr que le gouvernement fait preuve de favoritisme dans le traitement des 'crimes'. (...) Une justice à deux vitesses qui ne fera qu'accroître le sentiment d'injustice et favoriser la révolte à chaque occasion. (...) Au lieu de voir de près les origines du mal, pour essayer de redorer le blason de la gendarmerie et de la justice, l'État recourt à la manière forte et attise la spirale de la violence* ».

L'adjoint au maire a été transféré à Betroka par les forces de gendarmerie pour une autre affaire, remontant à 2012. Il doit faire l'objet d'une enquête pour le meurtre de six membres des forces de l'ordre, dont le capitaine, commandant de la compagnie de gendarmerie. Ce capitaine, ainsi que ses hommes, avaient été appelés à prêter main forte à leurs collègues de Betroka. Près de 200 dahalo brandissant des armes de guerre, des fusils de chasse et des armes blanches, s'étaient emparés de 480 zébus. Attirées dans un guet-apens dans une zone difficile d'accès, fief de l'adjoint au maire incriminé, les forces de l'ordre ont été laminées par la bande de dahalo. Quatre ans après, l'étau se resserre autour de l'adjoint, soupçonné d'avoir été l'instigateur de cette opération.

05/01 - Émeutes à Namorona² - Le poste de gendarmerie a été démonté après l'attaque de la caserne et le meurtre d'un gendarme. Trois chefs traditionnels et le maire ont été arrêtés. De source auprès du commandement de la gendarmerie, la caserne n'est plus opérationnelle après les actes de vandalisme commis par une foule déchaînée. Pour leur sécurité, les trois gendarmes rescapés, dont celui qui a survécu au lynchage, ont dû être mutés. Alors que les trois notables et l'élu sont entendus à Fianarantsoa par la section des recherches criminelles, aux côtés de neuf autres suspects, la commune, située à 140 km de Mananjary, se trouve abandonnée par les forces de l'ordre et sous la menace des attaques de dahalo.

Quatorze des dix-sept inculpés ont été placés sous mandat de dépôt. La famille du gendarme assassiné dénonce des interventions visant à faire libérer l'un des notables traditionnels incarcéré dans le cadre de cette affaire, avec le maire, élu sous la bannière du parti présidentiel HVM. Une quinzaine d'autres personnes, soupçonnées d'avoir trempé dans cet homicide, sont encore recherchées.

06/01 - La gendarmerie nie être la cible des actes de « justice populaire ». C'est parce que le suspect qui leur a été confié à Mampikony et à Namorona Mananjary a été transféré au tribunal, selon la loi et les procédures en vigueur, que la foule en colère a été poussée à prendre d'assaut ses locaux. Ce n'est donc pas que la population n'a pas confiance en la gendarmerie mais c'est parce que la gendarmerie respecte l'Etat de droit et la loi qu'elle s'est faite attaquer, argumente un officier supérieur. Ces actes de justice populaire répondent selon lui à une volonté de déstabilisation des institutions.

² Cf. Revue de presse décembre 2016 – p.10 – info du 30/12.

06/01 - Pour se faire justice, un militaire, accompagné de trois individus armés, a arraché de son sommeil un jeune garçon à Ankasina. Après l'avoir torturé, il l'a été laissé pour mort en pleine rue. Armé d'un pistolet automatique et d'un poignard, le militaire est en fonction au commandement des forces de développement (Cofod). La victime, après être sorti du service de soins intensifs, a déposé plainte. La police est à la recherche du militaire et de ses comparses.

07/01 - Deux personnes ont été lynchées à mort par le fokolonona à Nosy Varika. Six autres ont été séquestrées. C'est une série de cambriolages et d'incendies criminels survenus en octobre et novembre qui a viré à la chasse à l'homme. Soupçonnés d'en être les auteurs, quatre hommes sont en fuite et demeurent introuvables. Un groupe d'individus s'en est pris à six membres de leurs familles, qui ont été séquestrés. Le commandant de la compagnie de gendarmerie s'est rendu sur les lieux avec des hommes en arme. Arrivés sur place, il a fait procéder à la libération des six otages. N'ayant pas pour autant fait machine arrière, le fokolonona a poursuivi la traque des quatre fugitifs. Appréhendés, deux d'entre eux ont été tabassés à mort.

Échauffourées à Mananara-Nord. L'exécution d'un mandat judiciaire par un huissier escorté par quatre policiers a viré à l'émeute. L'un des policiers a été blessé. La foule a brisé les vitres et crevé les roues de leur véhicule.

11/01 - Des « mesures dissuasives », visant à mettre fin aux vindictes populaires annoncées par le secrétariat d'État à la gendarmerie, le général Didier Gérard Paza. « *Face aux vindictes populaires qui dégénèrent, et afin que la situation ne fasse tache d'huile et ne prenne de l'ampleur pour tourner en conflits tribaux, la gendarmerie nationale a déjà pris ses responsabilités pour ne jamais laisser, en aucun cas, ces actes de vindictes populaires dans l'impunité et ce, afin de dissuader les éventuels amateurs de cette forme de justice* », confirme le communiqué de presse du conseil du gouvernement. Une prise de conscience que les médias jugent bien tardive. En novembre, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) avait déjà dénoncé une situation qualifiée d'« *effrayante* ». Entre septembre et début novembre 2016, la Commission avait comptabilisé 46 décès suite à des actes de justice populaire. Selon le général Paza, « *ces mesures sont déjà effectives et ont même déjà été expérimentées la semaine dernière* ». Pour nombre d'observateurs, le lynchage d'un chef du poste avancé dans la commune de Namorona (district de Mananjary), fin 2016, a constitué le déclic à l'origine du sursaut de la gendarmerie. « *La culture d'impunité favorisée et protégée par la corruption, les interventions de hauts responsables civils et militaires, le corporatisme, le régionalisme et le tribalisme, la solidarité politique* », ou encore « *les représailles, les intimidations, le terrorisme politique et juridique, la perte de confiance de la population dans les institutions étatiques et particulièrement dans la justice et les forces de l'ordre, les 'Dina' non homologués qui permettent la mise à mort des présumés coupables* », sont à l'origine de la multiplication des vindictes populaires, avait pointé du doigt la CNIDH en novembre.

14/01 - Manifestation devant un commissariat à Toamasina. Une foule de plus de 300 personnes s'est rendue devant le poste de police en vue de se faire justice, suite au cambriolage d'un magasin et à l'assassinat de son propriétaire par quatre malfaiteurs, dont trois ont pu être appréhendés. La foule en furie a réclamé leur mise à mort immédiate. Les suspects ont été transférés en lieu sûr.

15/01 – Vindictes populaires - Deux voleurs de vanille tabassés à mort Sambolava-Mahambo Deux d'entre eux ont réussi à s'échapper, tandis que deux autres ont été arrêtés par la population et ont été tabassés à mort.

17/01 - Un meurtre vire à l'attaque de la caserne de gendarmerie de Vangaindrano. Une foule compacte d'environ 300 personnes s'est abattue sur le siège de la compagnie territoriale pour réclamer qu'un jeune homme, arrêté pour le meurtre de sa compagne, lui soit remis. Après de vaines négociations, les forces de gendarmerie, appuyées par la police, ont eu recours à la force pour disperser les manifestants. Des grenades lacrymogènes ont été lancées dans la foule. Des blessés ont été signalés. La foule s'en est prise par la suite aux commerces et au marché de la ville qui ont subi des actes de vandalisme et elle a dressé des barrages sur la route nationale pour s'opposer à l'arrivée de renforts des forces de l'ordre en provenance de Farafangana et de Fianarantsoa.

19/01 - Nouvelles violences à Vangaindrano. Des groupes d'individus ont incendié plusieurs bâtiments administratifs, ainsi qu'une station-service. Les militaires et gendarmes ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes. Les manifestants continuent de réclamer la libération sans condition des trois individus soupçonnés d'avoir assassiné la jeune femme de 18 ans. Ils veulent appliquer le « *Dina Antesaka* » en lynchant les trois suspects. Les commerçants ont baissé leur rideau. Une centaine d'éléments de la gendarmerie a été dépêchée en renfort.

20/01 - Couvre-feu imposé à Vangaindrano. Un millier de personnes en provenance de trois communes du district ont continué à manifester dans la ville pour réclamer qu'on leur livre les trois individus à soumettre au « *dina menavozona* », pacte villageois qui prévoit, entre autres, que « *les auteurs de meurtre doivent payer de leur vie leur crime* ». Des groupes provenant d'autres communes sont en chemin pour rejoindre le chef-lieu de district. N'ayant pas pu prendre d'assaut les locaux du district, la foule s'est déchaînée sur d'autres infrastructures immobilières, dont une construction appartenant à un parlementaire HVM. Le ministère de l'éducation nationale a décidé de fermer les établissements scolaires. Les forces de l'ordre - gendarmes et militaires - se tiennent sur la réserve, redoutant un embrasement général. Les politiciens et les notables de la région demeurent muets ou introuvables, note *Tribune*. Dans un communiqué publié en novembre pour dénoncer la prolifération des vindictes populaires, la CNIDH avait notamment pointé du doigt « *les dina non homologués qui permettent la mise à mort des présumés coupables* ». Durant les affrontements, trois personnes qualifiées de fauteurs de troubles ont été arrêtées. « *Ils seront prochainement déférés au parquet. Il n'y aura pas d'indulgence dans le traitement du dossier concernant ces individus. Nous vivons dans un Etat de droit* », a affirmé le général Anthony Rakotoarison, directeur de la sécurité et de la recherche au sein de la gendarmerie nationale.

25/01 - Deux suspects assassinés au commissariat de police de Besalampy. Près de 2 000 personnes sont parties nuitamment à l'assaut du commissariat, réclamant qu'un individu placé en garde à vue leur soit livré, pour être lynché. Le suspect, âgé de 20 ans, était soupçonné d'être l'auteur du meurtre d'un chef de famille et de l'agression d'une femme. Sitôt arraché de la chambre de sûreté, le suspect a été battu à mort. Deux autres suspects qui partageaient sa cellule ont également été passés à tabac. Grièvement blessé, l'un des deux est décédé après son transfert à l'hôpital.

25/01 - Pris en possession d'un kilo de vanille volée, deux évadés de prison ont été battus à mort par le fokolonona à Berano Manakara. Le fokolonona allait remettre les deux individus à la gendarmerie après les avoir capturés mais l'opération a viré au lynchage à mort lorsque la foule a appris qu'ils étaient censés purger des peines de réclusion à la maison centrale de Manakara.

31/01 - Rescapé d'un l'accident de la route ayant fait 47 morts et 24 blessés à Anjozorobe, le chauffeur du camion impliqué est menacé de vindicte populaire. La gendarmerie a dû isoler des autres victimes hospitalisées en le transférant dans un hôpital de la capitale. Six familles qui allaient célébrer un mariage, dont le couple et 14 enfants, ont été décimées dans cet accident.

21/01 - Vindictes populaires : Charles Andriamizeza, ministre de la justice, affirme qu'il s'agit d'un phénomène qui interpelle collectivement tous les acteurs de la société. « *Certes, il y a une part de responsabilité de la justice mais, pas seulement. Nous tous, habitants de Madagascar, sommes responsables* », a-t-il déclaré de manière laconique. Outre « *continuer la lutte contre la corruption dans le monde judiciaire* » dans l'optique de reconquérir la confiance des justiciables, le ministre évoque la nécessité d'une vulgarisation des textes de lois, dont la méconnaissance serait l'une des causes du phénomène. Des analystes avancent que la prolifération des vengeances privées est le signe d'une frustration de la population face à une application à deux vitesses des lois, dans un contexte où le fossé se creuse entre les catégories sociales. Outre la corruption, le sentiment prévaut que certaines catégories de personnes jouissent de l'impunité. L'inertie de la justice et du ministère public face à de tels actes tendrait également à favoriser les vindictes populaires. Outre les méfaits de simples citoyens, le silence de la justice face aux exécutions sommaires commises par les forces de l'ordre ne ferait que renforcer la soif de la population à se faire justice.

23/01 - Vindictes populaires : le FFKM lance un appel à la concertation entre les forces vives de la société. Au nom du Conseil œcuménique, Mgr Odon Razanakolona « *condamne fermement les actes de vindicte populaire. À Dieu seul appartient la vie. Lui seul peut décider de l'ôter ou non* ». Les Eglises estiment que l'on est en présence d'un « *fait social* » qui nécessite une large concertation pour mettre fin à ces lynchages publics qui se généralisent. La relance du processus de réconciliation nationale pourrait être une voie permettant de trouver une solution à ce fléau et panser les autres plaies de la société malgache, laisse entendre l'archevêque d'Antananarivo.

12/01 - Tensions entre forces de l'ordre sur fond de corporatisme. « *Une série d'altercations entre la police d'une part, et respectivement des gendarmes et des militaires d'autre part, met à nu une culture d'impunité impliquant des éléments des forces de l'ordre. (...) Certains gendarmes et militaires, prêts à en découdre, appellent du renfort, souvent armé, à chaque interpellation, verbalisation ou rappel à l'ordre, pour des agissements répréhensibles* », écrit *L'Express*. Le dernier incident en la matière s'est produit devant le siège de la HCC, où trois militaires en fonction ont insulté un policier en tenue, lequel a répliqué en giflant son agresseur. Les militaires sont alors partis à la recherche de renforts pour se faire justice. Ils ont exigé que le policier qui s'est permis de lever la main sur l'un des leurs leur soit remis. Un général a dû se rendre sur les

lieux pour éviter que l'altercation ne dégénère. « *Cet incident a été réglé entre frères d'armes* », a tenu à rassurer le général Lantoarinjaka Razafindrakoto, chef d'État-Major général de l'armée.

21/01 - En l'espace d'un mois et demi, cinq suspects ont été abattus par les forces de police dans les rues de la capitale, dans des circonstances non élucidées. La version des témoins oculaires et des riverains est le plus souvent contradictoire avec celle des policiers. Sur les cinq cas dénombrés dernièrement, quatre concernent la brigade criminelle qui agit en tenue civile. Tant elles sont fréquentes et répétitives, ces exécutions ne semblent plus relever de malencontreuses bavures.

23/01 - Trafic d'organes – Deux « donneurs » échappent à la mort. Deux présumés trafiquants d'organes sont tombés dans les mailles du filet tendu par la gendarmerie à Vatomaniry. Les deux suspects étaient en compagnie de deux prétendus donneurs, lesquels allaient être tués pour prélever leurs organes sitôt les transactions conclues.

► Justice, gouvernance

14/01 - L'abolition de la peine de mort est conforme à la Constitution. La HCC déclare que le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ainsi que la loi 2016-53 autorisant la ratification par Madagascar dudit protocole, sont conformes à la Constitution.

Madagascar Matin écrit : « *on tombe comme des mouches dans le pays : soit de faim, soit exécuté par ses semblables, soit abattu par les autorités elles-mêmes. Ces dernières ne sont pourtant pas au-dessus de la loi. Et une loi promulguée se doit d'être respectée par tous. D'autant plus lorsque la HCC déclare la décision ainsi que la ratification dudit protocole conformes à la Constitution. C'est le cas de l'abolition de la peine de mort. Tout acte contraire au texte promulgué constitue ainsi une infraction* ».

26/01 - Détournement de gasoil au terminal pétrolier du port de Toamasina : deux suspects armés ont été abattus pour vandalisme de pipeline et vol de carburant. Un troisième individu a été pris vivant. Ils avaient rempli quatre bidons de 20 litres chacun lorsqu'ils se sont heurtés à une patrouille pédestre. « *Une intervention sans casse. Tel est l'idéal. Celle d'avant-hier ne s'est pas, déroulée ainsi du fait qu'on avait affaire à des individus armés. L'usage d'armes à feu est un ultime recours. Bien que les suspects aient opposé de la résistance, nos hommes ont fait preuve de sang-froid et de professionnalisme, en épargnant le troisième membre de la bande, même dans la confusion. Dans la pénombre totale, il n'était pas évident de deviner si celui-ci était armé ou non* », se justifie le commissaire Jules Rafaliarivo.

05/01 - Le concours pour le recrutement de 350 agents pénitentiaires est reporté suite à une réorganisation de l'École nationale de l'administration pénitentiaire et au remplacement de certains de ses responsables pour « assainissement ». Après trois ans de collaboration, le DG du Bianco, Jean-Louis Andrimifidy, s'était dit insatisfait du déroulement du dernier concours. Une nouvelle convention avec les ministères de la justice et de la fonction publique a donc été signée en vue d'organiser le recrutement de cette année. « *A travers cet accord, je suis sûr qu'on aura une nette évolution de la situation dans le dessein de garantir une réelle transparence* », souligne-t-il. Près de 7 000 candidats ont déposé leur dossier de candidature. Le DG du Bianco se félicite néanmoins d'une tendance à la baisse de la corruption dans les concours de recrutement de fonctionnaires. « *C'est par rapport à la diminution des doléances qu'on peut mesurer cette baisse progressive de la corruption* », explique-t-il.

06/01 - En 2016, 375 dossiers disciplinaires ont été ouverts par la gendarmerie. 83 gendarmes ont fait l'objet d'une enquête judiciaire et 21 ont été emprisonnés. Ces dossiers concernent principalement la corruption et les abus de confiance mais ils portent aussi sur les trafics d'armes, des associations de malfaiteurs, des vols, des extorsions de fonds et des actes d'indiscipline. Le nombre de dossiers ouverts est en une hausse par rapport à l'année précédente. Une hausse qui témoignerait surtout des efforts déployés par l'institution, selon le commandement de la gendarmerie nationale. Aucune tolérance ne sera accordée aux gendarmes impliqués dans des affaires de corruption, souligne-t-il, la corruption étant souvent à l'origine des vindictes populaires qui tendent actuellement à se généraliser.

09/01 - Regain de tension dans une carrière de cristal, opposant un opérateur minier et le propriétaire du site, partenaire d'un proche du chef de l'Etat. Un gendarme, garde du corps du général Ravalomanana, ancien commandant de la gendarmerie nationale, abattu. Il a été fusillé par des frères d'arme de sa propre caserne. Muni d'une grosse portant sur une expulsion, un huissier mandaté par l'opérateur minier s'est rendu à la carrière d'Ankaraoka, accompagné de gendarmes du groupement de gendarmerie de la région Analamanga. Dénonçant un faux et usage de faux et mettant en cause l'authenticité de la grosse, le propriétaire a fait opposition, affirmant qu'il avait obtenu gain de cause auprès du tribunal. L'huissier, assisté par les gendarmes, n'a pas pu se faire présenter la décision de justice. 48 heures ont été accordés à la

partie adverse pour apporter cette pièce. Entre-temps, les onze gendarmes réquisitionnés ont campé sur le site. C'est alors qu'un huissier, saisi par le propriétaire de la carrière, est arrivé avec des comparses, dont certains étaient armés. Interceptés pour contrôle, ils ont ouvert le feu sur l'homme de loi et les gendarmes réquisitionnés. Ces derniers ont répliqué, blessant l'un des assaillants, qui est décédé peu après, ajoute l'adjoint du commandant de gendarmerie, sans pour autant mentionner que le défunt était l'un de ses hommes. Le général Ravalomanana a expliqué que son garde du corps avait obtenu une permission pour assister un cousin travaillant dans la carrière et se disant victime de violences de la part des forces de l'ordre. Ce jeune gendarme a été identifié par la gendarmerie territoriale en mars 2016 pour avoir ouvert le feu dans cette carrière, dans le cadre de l'exécution d'une décision judiciaire qui devait expulser le même exploitant, revenu cette fois-ci avec une décision de justice. De source auprès de la gendarmerie, il était à l'époque garde du corps du fils du président de la République, lequel aurait des intérêts défendre dans cette affaire.

10/01 - En réaction aux événements d'Anjozorobe qui ont conduit des gendarmes issus d'un même camp à s'entretuer, le général Didier Gérard Paza, secrétaire d'État à la gendarmerie, annonce des « mesures strictes ». « Désormais, tout déplacement ou action des éléments de la gendarmerie doit découler d'un ordre émanant des chaînes de commandement », a-t-il soutenu. Tout déplacement, même pour les éléments affectés à des fonctions telles que garde du corps, nécessitera dorénavant un ordre de mission. À la fin de leur déplacement, ces éléments détachés devront faire acte de présence et informer de leur retour. La presse note que ce n'est pas la première fois que des militaires sont impliqués dans des litiges relatifs à des exploitations minières. L'épisode d'Anjozorobe risque de créer un profond malaise dans les rangs de la gendarmerie. Il touche à nouveau la présidence de la République, déjà mise en cause l'an passé dans cette affaire de défense d'intérêts particuliers.

« La déliquescence de l'État a franchi un autre palier à Anjozorobe, avec cette fusillade meurtrière entre gendarmes, écrit L'Express. (...) Une descente aux enfers qui n'a pas encore fini sa course. À l'allure où vont les choses, d'autres scandales viendront encore ternir l'étoile de la gendarmerie. Il est évident qu'à chaque fois il s'agit d'une affaire de gros sous. (...) Qui est derrière le propriétaire de la carrière pour justifier l'envoi d'une colonne de la gendarmerie mandatée par le commandant de la circonscription régionale d'Analamanga ? Un simple particulier pourrait-il bénéficier d'une telle faveur et d'une pareille protection ? Il faut que le grand manitou qui tire les ficelles derrière l'écran de fumée soit extrêmement important pour que les gendarmes s'y engagent corps et âmes ».

30/01 - Les conflits d'intérêts qui embrasent la carrière d'Ankaraoka à Anjozorobe rebondissent. La police des mines, escortée par des éléments des Forces d'intervention de la police (FIP), s'est heurtée à la gendarmerie, venus à Anjozorobe avec deux 4x4 Emmo-Sécurité. La police avait pour mission de faire respecter l'exécution d'un récent jugement ordonnant à l'exploitant minier et de ses partenaires, dont un proche du chef de l'Etat, de quitter le site. Les axes routiers ont été bloqués pour intercepter 400 kg de cristal de roche que l'exploitant aurait tenté d'acheminer clandestinement à bord de deux 4x4 escortés par des militaires. Les deux véhicules ont été interceptés mais la police des mines et les hommes des FIP qui ont procédé à des fouilles n'ont pas trouvé la trace du minerai, qui aurait été mis à l'abri en cours de route. Alors que le plan de la police des mines venait d'être déjoué, deux autres pick-up Emmo-Sécurité du groupement de gendarmerie d'Analamanga ont fait irruption à Anjozorobe avec le commandant de compagnie de la gendarmerie de l'Imerina central et un officier. L'affrontement a été évité de justesse.

19/01 - Intensification de la lutte contre le trafic de drogue dure entre Madagascar et Maurice. Un haut responsable de la lutte anti-drogue de Maurice en visite à Madagascar. Un renforcement des échanges de renseignements et d'informations a été conclu. Les trafics s'opérant entre Madagascar et Maurice concernent principalement l'héroïne et la cocaïne. Madagascar est pointé du doigt comme plaque tournante du trafic de produits stupéfiants en provenance d'Afrique. Une quarantaine de Malgaches sont actuellement incarcérés à Maurice. La plupart sont des mules, dont la mission est de transporter des boulettes de drogue dans leurs voies digestives ou leurs bagages.

25/01 - Kidnapping de deux adolescents à Toamasina en novembre 2015 : des prévenus ont été remis en liberté, dénoncent les proches des victimes. Plus d'un an après l'enlèvement de Toamasina, suivi du viol et du meurtre de l'une des deux victimes, leurs proches affirment que certains des 54 suspects placés sous mandat de dépôt ont été remis en liberté sans procès ni demande de liberté provisoire. Parmi ces personnes libérées se trouverait l'un des cerveaux de cette affaire, une femme influente qui bénéficierait de la protection de notables du Grand port. Celle-ci était sur le point quitter la Grande île avant son arrestation.

25/01 - Malgré les appels incessants de la HCC et du Bianco depuis bientôt 3 ans, plusieurs déclarations de patrimoine des autorités étatiques manquent encore à l'appel. La Haute cour entend prendre des mesures contre les irréductibles. « Personnellement, je n'hésiterais pas cette fois à sanctionner les récalcitrants », a indiqué le numéro un de la HCC, Jean-Eric Rakotoarisoa, qui annonce son intention de se

concerter avec le DG du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy. Pour rappel, la déclaration devrait être renouvelée chaque année. Si certains en sont au renouvellement, notamment les membres de la CENI, d'autres n'ont toujours pas déposé leur première déclaration, à l'instar de parlementaires (une trentaine de députés manquent encore à l'appel). Le Bianco avait trois mois à compter de décembre pour que les personnes concernées régularisent leur situation avant de décider de sanctions.

26/01 - Indice de perception de la corruption publié par Transparency international : forte dégradation de la situation de Madagascar pour l'année 2016. Avec une note de 26/100, en recul de 2 points par rapport à 2015 où elle avait obtenu la note de 28/100, la Grande île accuse une chute vertigineuse dans le classement mondial IPC 2016 : elle se retrouve à la 145e place sur 175, contre 123^e sur 168 l'année précédente. Claude Fanohiza, directeur exécutif de Transparency international Madagascar, explique ce fort recul par l'insuffisance, voire l'absence de prise de responsabilité des citoyens dans la lutte contre la corruption. « *Les gens que nous rencontrons dans les rues estiment que cette lutte ne concerne que l'État. Ce qui est totalement faux, car chacun a une responsabilité dans la lutte contre la corruption* », soutient-il. Claude Fanohiza avance comme autres explications « *l'insuffisance de moyens et d'outils* » et le manque de volonté politique. Le résumé de l'IPC 2016 remis à la presse parle d'« *un score alarmant pour Madagascar en vue de l'atteinte du score de 50/100 en 2025* », objectif inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption qui vient d'être adoptée. Jean-Louis Andriamifidy, directeur du Bianco, présent à la conférence de presse, pointe une nouvelle fois du doigt la non-application de la loi, particulièrement, au niveau de la Chaîne pénale anti-corruption.

► Education, santé

27/01 - Lydia Toto, ministre de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle fait état de plus de 2 000 centres de formation professionnelle irréguliers, répartis sur tout le territoire. Seuls 400 établissements privés sur les 2 500 existants sont accrédités. « *Rares sont les centres de formation ayant une autorisation d'ouverture et d'exercer. Ils font une concurrence déloyale avec ceux qui sont réguliers* », a-t-elle souligné. La ministre donne six mois à ces centres de formation pour régulariser leur situation. Des normes vont être établies pour apprécier la situation de chaque établissement au regard de ses équipements, de la qualité de ses formateurs et des conditions d'obtention des certificats de formation.

30/01 - 1 700 nouveaux cas de lèpre ont été détectés à Madagascar en 2016. Le financement du programme national lèpre est assuré en quasi-totalité par des associations et fondations étrangères, qui se désengagent peu à peu en raison du manque d'implication de l'Etat. En 2016, 173 000 euros ont été consacrés à la lutte contre la lèpre. Ce budget devrait être réduit de plus de 30 % cette année. 42 districts sont considérés comme des foyers pesteux.

► Droits de la femme et de l'enfant

17/01 - Code de nationalité : fin de la discrimination envers les femmes et les enfants. Après 56 ans d'attente, le nouveau texte relatif au code de nationalité malagasy a été validé par la HCC. Selon cette nouvelle loi « *Est malagasy, l'enfant né d'un père et/ou d'une mère malagasy* ». Dans l'ordonnance du 22 juillet 1960 portant code de la nationalité malgache, seul le père pouvait transmettre la nationalité malagasy à l'enfant. Une situation qui a pénalisé des milliers d'enfants ayant des parents de nationalités différentes. L'impossibilité de femmes malagasy à transmettre sa nationalité à sa progéniture est depuis des années décriée par la société civile et les Nations unies, Madagascar ayant ratifié les principaux instruments juridiques internationaux et régionaux (la DUDH, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur les droits de l'enfant), qui consacrent le droit de tout enfant d'acquérir une nationalité ainsi que les droits égaux de la femme à ceux de l'homme en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de sa nationalité. Cette nouvelle loi stipule même la faculté pour la femme malagasy de transmettre sa nationalité à ses enfants quelle que ce soit sa situation matrimoniale, afin de respecter le principe d'égalité entre l'homme et la femme. La nouvelle loi stipule également que la déchéance de nationalité est désormais une sanction individuelle, limitée à l'individu déchu, afin de préserver le droit à la nationalité de l'enfant ainsi que son intérêt supérieur. Malgré cette grande avancée, quelques critiques ont été néanmoins émises par la société civile, comme l'impossibilité pour les femmes malagasy de transmettre leur nationalité à leur conjoint. Le nouveau texte a tout de même le mérite de lutter contre l'apatridie des enfants issus de couples ayant des nationalités différentes. Cette situation affecte notamment les enfants des provinces de Mahajanga, Antsiranana et Toliara ainsi que de la capitale, où nombre de descendants comoriens sont, par exemple, mariés à des femmes malagasy.

28/01 - Les ONG étrangères qui œuvrent pour l'accès à la contraception, pratiquent l'avortement ou militent pour le rendre légal ne bénéficieront plus des fonds américains d'aide internationale, annonce Donald Trump. Au moins une ONG travaillant à Madagascar, Marie Stops International, est concernée par cette mesure. Selon la directrice des opérations internationale de cette organisation, Marjorie Newman-Williams, cette décision est « *catastrophique* ». L'action de cette organisation concerne des centaines de milliers de femmes malgaches.

27/01 - Sept jeunes femmes qui voulaient embarquer sur un vol à destination de Maurice dans le but de se rendre en Arabie Saoudite ont été interceptées par les forces de l'ordre à l'aéroport d'Ivato. Originaires de Mahajanga, elles affirment qu'un réseau clandestin existe dans cette ville pour envoyer des travailleuses au Moyen-Orient.

► Médias

14/01 - Une nouvelle offre web pour les journaux malgaches. Neuf journaux et deux magazines de presse écrite sont disponibles sur un kiosque numérique dénommé *eMediaPlace*. Le lecteur peut acheter et feuilleter son journal complet en ligne, avec quelques journaux français. Une petite révolution pour la Grande Île puisque la plupart des titres ne sont disponibles que dans la capitale, faute d'imprimeries en province ou parce que les livraisons sont trop chères ou difficiles et tardives en raison du manque de moyens de communication. Les journaux espèrent donc développer leur lectorat avec ce nouveau modèle économique. Par manque de fonds et de compétences, la presse en ligne reste archaïque à Madagascar et, par conséquent, peu consultée, écrit *RFI*. *eMediaPlace* apporte de nouvelles opportunités, selon Sylvain Ranjalaha, directeur de publication du groupe *L'Express*. L'idée est de toucher de nouveaux lecteurs qui n'ont pas accès aux journaux-papier, en province mais aussi au sein de la diaspora. Cette version numérique ne concurrence pas les éditions Internet gratuites, selon Mathieu Mertian, créateur d'*eMediaPlace*, car elle est plus complète. Le défi a plutôt été de développer l'achat en ligne de ces journaux, le taux de bancarisation étant très faible. Pour que ce soit possible, il a fallu utiliser un moyen de paiement que la majorité a dans sa poche, le Mobile Banking.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières

11/01 - Bois de rose - Madagascar échappe aux sanctions de la Cites. L'embargo sur les espèces sauvages en voie d'extinction a été évité de justesse. Après les trois mois de sursis accordés, la Conférence des parties a décidé de donner encore du temps à la Grande île pour faire ses preuves dans la lutte contre les trafics de bois précieux et la gestion de ces ressources. La menace de suspension du commerce de toutes les espèces sauvages inscrites dans les annexes de la Cites, brandie l'année dernière par le Secrétariat permanent, ne sera finalement pas appliquée. Les autorités semblent avoir réussi, en trois mois, à montrer une certaine volonté qui aura convaincu. Madagascar doit toutefois remplir certaines obligations pour avoir l'autorisation de vendre les bois précieux saisis. Il doit notamment soumettre à la 18e Conférence des parties des rapports sur le renforcement des contrôles et sur les mesures prises contre l'exploitation et l'exportation illégales de bois précieux, ainsi qu'un rapport d'inventaire portant sur au moins le tiers des bois saisis et déclarés. La décision, tardive, du pouvoir de s'impliquer dans les procédures judiciaires relatives à la saisie de bois de rose à Singapour ont sans doute contribué à cette décision. L'on peut également citer les toutes premières condamnations prononcées contre des trafiquants de tortues. Edicter des sanctions constitue le signal le plus fort d'un engagement concret en faveur de la lutte contre les différents trafics. Ce à quoi les autorités semblent finalement s'être pliées après plusieurs années de tergiversations. Pour Madagascar, avoir échappé à l'embargo de toutes les espèces sauvages constitue une réussite, le commerce de ces espèces faisant vivre de nombreux ménages. Mais plus que l'annulation de la sanction, c'est l'inscription dans les décisions d'une possible vente des stocks de bois saisis sous certaines conditions qui satisfait les autorités, comme n'a cessé de le rappeler la ministre chargée de l'environnement, Johanita Ndahimananjara, à son retour de Johannesburg en septembre 2016.

13/01 - Les mouvements suspects d'un navire malaisien au large de la cote Est soulèvent des soupçons de trafic. L'alerte lancée par la société civile sur les réseaux sociaux évoque un « *embarquement illicite de bois de rose à Cap Est* ». Une information non confirmée dans un premier temps par les autorités militaires au motif que des opérations de vérification étaient en cours. Le Centre de fusion d'informations maritimes (CFIM) en charge de la surveillance satellite de la circulation maritime a identifié « un *navire suspect* » stationnant dans les eaux de Maroantsetra. Selon certaines sources, le bâtiment ferait des va-et-vient dans les eaux territoriales malgaches, réunionnaises et mauriciennes, sans pour autant entrer au port, laissant penser à des tentatives d'embarquement illicite de bois de rose, sans que cela puisse être attesté sans

interception du bâtiment. Depuis l'alerte lancée par la société civile, le navire aurait levé l'ancre et se trouverait déjà à 400 km des terres malgaches. Les garde-côtes mauriciens et réunionnais auraient été contactés, Madagascar n'ayant pas les moyens de le poursuivre et de l'arraisonner.

17/01 - Le gros porteur battant pavillon malaisien, soupçonné de trafic de bois de rose, a été inspecté par les autorités mauriciennes. Rien de compromettant n'aurait été trouvé à bord. Port-Louis aurait été sollicité par les autorités malgaches pour vérifier la cargaison du bateau à l'occasion de son escale à Maurice. « *Les navires provenant de Madagascar ont déjà droit à une attention spéciale de notre part* », rappellent les autorités de l'île sœur. En juin 2011, des rondins de bois de rose dissimulés dans six conteneurs supposés contenir des haricots ont été retrouvés à Port-Louis. Pour brouiller les pistes, la cargaison avait d'abord été routée vers l'Afrique de l'Est, avant de repartir sur l'Asie du Sud-Est, via Maurice.

09/01 - La société chinoise Jiuxing Mines conserve son permis d'exploitation de Soamahamanina. Ying Vah Zafilahy, ministre des mines et du pétrole, affirme qu'il ne peut être question d'annuler un permis délivré, comme le réclament divers groupes politiques et la société civile. Seules deux infractions permettent de retirer ou d'annuler un permis minier : le non-paiement des redevances minières et le non-paiement des frais d'administration minière. L'exploitation aurifère de Soamahamanina n'est donc que « *suspendue* », en raison des troubles qu'elle a provoqués.

09/01 - Reprise de l'exploitation aurifère chinoise d'Ambaladara. Alors que la communauté du fokontany d'Ambaladara avait clairement exprimé son opposition à la reprise de l'exploitation aurifère illégale des opérateurs chinois lors de la manifestation populaire du 20 septembre 2016 qui avait abouti à la suspension des activités de ces derniers par le chef de région, on vient d'apprendre que ces opérateurs ont repris en toute impunité leurs travaux d'exploitation aurifère le 25 décembre, en violation de la loi et des droits humains fondamentaux des communautés riveraines. « *Le CRAAD-OI et le Collectif Tany rappellent aux autorités à tous les niveaux qu'ils sont responsables de la protection, du respect et de la réalisation des droits humains fondamentaux, et que Madagascar a ratifié les conventions internationales sur la protection de l'environnement ainsi que la Convention de Minamata sur le mercure visant à éliminer son utilisation pour l'orpaillage. Ils exhortent les autorités à écouter la voix des communautés concernées et à assurer l'obtention de leur consentement libre, éclairé et préalable avant tout projet d'investissement sur leur territoire* »³. *Midi* déplore que les autorités du district et de la région restent silencieuses, alors que les communautés riveraines de l'exploitation aurifère sont exposées aux effets désastreux de la pollution par le mercure.

19/01 - Le Rassemblement pour la reconstruction et la rénovation de Madagascar (Vovonana mampiray) scrute la présence chinoise. L'organisation fait part de ses craintes par rapport à la gestion des exploitations minières dirigées par des entreprises chinoises, moins d'une semaine après le passage du ministre des affaires étrangères, Wang Yi. « *L'opinion générale est très mitigée par rapport aux nouvelles vagues de businessmen chinois car apparemment ils ne suivent aucune règle : ni dans les constructions, ni dans les lois, qui régissent le pays et encore moins dans les relations humaines. Les fruits de ces exploitations rentrent-ils vraiment dans les caisses de l'Etat où sont-ils envoyés illicitement hors du pays ?* », s'interroge le secrétaire exécutif de l'association, Marie-René Joël Harison. Pour Vovonana mampiray, il n'y a aucune retombée économique et sociale des exploitations aux mains des sociétés chinoises. « *Nous savons que les Chinois vont construire une autoroute allant d'Antananarivo à Toamasina, mais il ne faut pas oublier que cette partie de l'île regorge également de nombreuses ressources minières* », ajoute l'association, qui exige la transparence sur ce dossier. « *L'autoroute sera-t-elle entièrement financée par les Chinois et qu'en sera-t-il si jamais ils trouvent des richesses minières sur cet axe durant les travaux ? (...)* Combien le pays aura-t-il à débours ? » La revue *Chine Magazine* rappelle que Madagascar fait partie des dix pays sélectionnés qui auront accès à l'enveloppe de 60 milliards de dollars décidée en décembre 2015 lors du Forum sino-africain de coopération. Les Chinois ne sont pas les seuls visés par Vovonana Mampiray, qui évoque avec inquiétude la venue prochaine à Madagascar du président Recep Tayyip Erdogan. L'association appelle à la vigilance et assure que « *la tenue d'une concertation nationale pour la reconstruction de Madagascar constitue la solution efficace à ce problème* ».

09/01 - « Mines de saphir : une véritable économie parallèle », titre Les Nouvelles. Madagascar fournirait près de la moitié de la production mondiale de saphir. Roses, jaunes, bleues ou violettes, ces pierres sont extraites et vendues dans la clandestinité. Du nord au sud, l'exploitation de saphir et autres pierres précieuses et semi-précieuses défraye la chronique. Théoriquement, l'extraction est régie par le code minier, qui exige l'obtention de permis d'exploitation et la distribution de redevances au profit des communes mais dans la pratique l'exploitation, largement sauvage, ne rapporte pas grand-chose à l'Etat et aux collectivités locales. Après l'agriculture, le secteur serait le plus gros employeur, avec plus de 500 000 creuseurs qui font vivre leurs familles, soit près de 2,5 millions de personnes. Une étude de l'université de Queensland, en

³ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/55/73/448497/114190937.pdf>

Australie, relayée par la Banque mondiale, a estimé que 250 millions de dollars d'or et de gemmes avaient été importés depuis Madagascar en 2011, principalement par les Etats-Unis et les Emirats arabes unis. Un chiffre que les experts du secteur estiment encore largement sous-évalués. Découvert à la fin des années 1990, il semblerait que le saphir malgache fournisse plus de 40 % de la production mondiale avec le filon de Sakaraha, long de 250 km et figurant parmi les plus grands de la planète. Avec le nouveau code minier en cours d'élaboration, le gouvernement compte encadrer ces multiples exploitations artisanales en prônant une « *exploitation rationnelle respectueuse de l'environnement* ». La tâche s'annonce ardue... Après plusieurs reports, le projet de code minier devrait être soumis à la discussion de l'Assemblée au mois de mai.

17/01 - Après deux ans de sommeil, les premiers ateliers de réflexion et sensibilisation sur le nouveau code minier ont enfin débuté. Le ministère des mines et du pétrole a démarré une large concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur. Objectif : définir les grandes lignes des amendements à apporter au code en vigueur pour le soumettre au vote du Parlement en 2017. De l'aveu du gouvernement et de la société civile, le code minier, rédigé en 1999, ne répond plus aux aspirations du PND. « *Si actuellement on parle de 2 % d'apport du PIB, nous voudrions amener ce chiffre à 15-20 % comme dans d'autres pays subsahariens. Il est clair qu'il n'y a pas beaucoup d'investisseurs. Donc, notre intérêt, c'est de mettre en place un code remanié qui va permettre d'attirer ces investisseurs* », explique Eric Rabeharisoa, président du conseil d'administration de l'Office des mines nationales et des industries stratégiques (Omnis). Les techniciens du secteur minier ont d'ores et déjà présenté une cinquantaine de points qui devraient conduire à une série d'amendements. « *Le constat actuel est qu'il y a un fourmillement de semblants d'opérateurs miniers. La plupart, ne sont ni à la hauteur financièrement, ni à la hauteur techniquement. Il faudrait modifier, donc, l'article qui pourrait permettre à l'Etat de contrôler justement et de pouvoir annuler un permis s'il y en a besoin* », poursuit Eric Rabeharisoa. « *Augmenter le pouvoir de contrôle de l'Etat, stopper la spéculation sur les permis d'exploitation, renforcer les contrats sociaux et environnementaux avec les exploitants, voilà quelques-unes des grandes lignes de ce code qui devrait être soumis aux parlementaires en 2017* », conclut RFI.

30/01 - Les exploitations minières sauvages progressent rapidement jusqu'à l'intérieur du corridor Ankeniheny-Zahamena (commune de Didy, district d'Ambatondrazaka). **Plus de mille hectares de forêt décimés.** Les rizières et champs de culture ne sont plus que des trous béants bordés d'amas de terre rouge et des troncs d'arbres déracinés. Les exploitations de saphir se multiplient et les populations riveraines sont impuissantes à s'y opposer. Attirés par l'argent et le saphir, les élèves désertent le collège ou le lycée. Les jeunes filles se prostituent tandis que les garçons se font exploitants miniers ou négociants. L'insécurité gagne du terrain avec la prolifération des armes à feu dont font usage les brigands mais aussi les trafiquants et négociants pour se protéger des voleurs.

21/01 - Saisie de 18 kilos d'or à l'aéroport d'Ivato sur un vol de Kenya Airways. Le couple syriano-malgache « *a passé sans difficulté toutes les procédures d'embarquement. Ayant remarqué des comportements suspect, les douaniers l'ont interpellé pour procéder à une fouille. Deux colis contenant de l'or ont été découverts dans le bagage à main de la ressortissante malgache* », a révélé le receveur des douanes de l'aéroport. Le couple devait faire une escale à Nairobi avant de rejoindre Dubaï.

04/01 - Un ressortissant chinois a été appréhendé par la gendarmerie nationale sur la RN4, en provenance de Mahajanga, avec 18 kg d'hippocampes, espèce en voie d'extinction protégée par la Cites.

25/01 - Trafic de tortues protégées dans le parc national de la baie de Baly : un Yéménite et cinq complices appréhendés. L'ONG Durrell Wildlife Conservation Trust, le parc national, l'Alliance Voahary Gasy, ainsi que la direction régionale de l'environnement ont travaillé de concert pour mettre à nu cette filière qui fait des ravages dans les populations en voie de disparition de l'espèce Angonoka. Les tortues braconnées dans les aires protégées seraient expédiées en contrebande en Asie du Sud et du Sud-est. Sur le marché noir local, l'unité se négocie entre 2 500 et 5 000 dollars. « *L'heure est grave et la lutte contre les trafics est des plus ardue. Raison pour laquelle le gouvernement britannique soutient financièrement Durrell Wildlife Conservation Trust* », déclare l'un de ses représentants, Hasina Randriamamonjisoa.

07/01 - Bilan des trafics déjoués à l'aéroport d'Ivato en 2016 : selon le premier ministre, les douaniers et la police des frontières ont saisi plus du 25 kg d'or et 700 tortues.

Selon un document de l'EITI, « *malgré l'interdiction d'exportation de métal jaune, les Nations unies évaluent la valeur des exportations de Madagascar à 18 millions de dollars en 2012, ce qui équivaldrait à 600 kg d'or et pourrait représenter plus de 790 millions Ar de redevances* ». Ce chiffre a été réactualisé par la CNUCED, qui évalue les exportations d'or malgache vers le reste du monde à 75,2 millions de dollars en 2012. Bien que l'interdiction d'exportation d'or ait été levée en septembre 2015, des trafics continuent de s'opérer en plein jour, notamment à l'aéroport d'Ivato, sur les lignes de Kenya Airways et de Turkish Airlines, à destination de Dubaï et de l'Asie

12/01 - Des dizaines de personnes expulsées à Soanierana après seulement 48 heures de préavis. « Des bulldozers sont arrivés et ont démolis les maisons. Il y avait la police mais les gens ne se sont pas laissés faire et il y a eu des blessés. Nous habitons là depuis plus de 40 ans ! Il y a des enfants, des femmes ! Lorsqu'on s'est installés en 1972, le terrain appartenait à l'Etat. Et quand on a essayé d'obtenir un titre foncier récemment, on s'est rendu compte qu'entre-temps quelqu'un avait acheté la parcelle », s'indigne un habitant de ce quartier de la capitale. « On n'a pas entendu parler d'indemnisations ou de mesures d'accompagnement pour ces gens qui sont expulsés », souligne Zo Randriamaro, coordinatrice d'une association de défense des droits humains. Si l'indignation est aussi forte, explique-t-on, c'est parce qu'une loi permet à des populations occupant des terres sur « une longue période » d'en devenir propriétaires. Une disposition dont auraient pu bénéficier les expulsés de Soanierana.

► Coopération

08/01 - Le chef de la diplomatie chinoise Wang Yi à Madagascar pour intensifier la coopération bilatérale. La Grande île a été la première étape de sa tournée africaine, qui se poursuit en Zambie. « Relations historiques » pour Madagascar, « relations économiques fructueuses » pour la République populaire de Chine ; quel que soit le qualificatif employé, les liens diplomatiques entre les deux pays n'ont cessé de monter en puissance depuis les années 1970. Un « mémorandum d'entente » a été signé, par lequel la Chine s'engage à accentuer ses relations dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, de l'industrie et des infrastructures. D'après le ministre malgache des travaux publics, plusieurs sociétés chinoises du BTP sont déjà en prospection. En marge de cette visite, plusieurs dons ont été annoncés : la réalisation de 200 forages d'eau potable dans les régions Menabe et Atsimo Andrefana, la construction d'une route de 19 km pour désenclaver la région de Mahitsy, la donation de deux bateaux garde-côtes et le financement des travaux de réhabilitation des bâtiments du ministère des affaires étrangères. Le tout, « sans contrepartie », comme l'assurent les deux Etats. En quelques années, avec ses 740 millions de dollars investis sur l'île, la Chine s'est imposée comme le premier partenaire commercial de Madagascar. Mais ici comme ailleurs, le débarquement en force de quelques 800 entreprises chinoises provoque de multiples tensions avec la population, note RFI. Un sentiment anti-chinois, que les deux gouvernements ont tenté, au cours d'une conférence de presse, de relativiser.

« Des techniciens chinois sont venus, ont parcouru une longue distance pour venir ici, en quittant leur famille, ce n'est pas pour exploiter, ni pour coloniser, ni discriminer », a soutenu le ministre des affaires étrangères chinois, soucieux, comme le pouvoir malgache, de rassurer l'opinion. « Il y a eu des soucis concernant des entreprises chinoises, le gouvernement chinois a été saisi de la question. Il a affirmé son attachement à la responsabilité sociétale de leurs entreprises dans le cadre de la coopération Chine-Afrique. (...) On ne peut cependant pas généraliser car cela pourrait également concerner d'autres entreprises d'autres nationalités », a déclaré la ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah. Wang Yi a lui aussi demandé à ne pas pointer du doigt tous les investisseurs chinois. « Nous encourageons les entreprises chinoises à développer une coopération avec les pays africains, et en même temps nous leur demandons de respecter les lois et règlements locaux, et les us et coutumes sur place. Ils doivent assumer leur responsabilité sociétale, respecter l'environnement écologique et aider à l'amélioration des conditions de vie de la population locale », a-t-il affirmé. Wang Yi a lancé l'idée devant la presse de faire de Madagascar un « trait d'union » entre la Chine et l'Afrique, dans le cadre du projet de nouvelle route de la soie, que le géant asiatique souhaite mettre en place. « La célébration du 45e anniversaire de la coopération sino-malagasy pourrait être marquée, l'année prochaine, par la visite du président chinois, Xi Jinping », a annoncé le ministre des affaires étrangères.

26/01 - Offensive économique de la Turquie. Plus de 150 chefs d'entreprise ont accompagné le Président turc durant son déplacement en Afrique de l'Est et à Madagascar. Un forum d'affaires Turquie-Madagascar s'est tenu à l'occasion de la visite d'Etat du président Tayyip Recep Erdogan. Une occasion pour le secteur privé des deux pays de tenter de trouver des formes de partenariat. L'énergie, la construction, l'éducation, la santé, le tourisme sont autant de secteurs d'activités qui intéressent les hommes d'affaires turcs mais à en croire certains chefs d'entreprise le chemin est encore long pour conclure des partenariats. « Il faut rester très prudent. Le gouvernement doit nous rassurer d'un partenariat gagnant-gagnant et non dans un sens unique », a lancé un opérateur économique. Les deux gouvernements envisagent de mettre en place un conseil mixte pour aboutir à un accord économique et commercial. Selon certaines sources, des points litigieux restent encore en suspens. Le ministre turc de l'économie et le général Béni Xavier, ministre de la défense, ont signé un protocole d'accord portant sur la mise en œuvre d'une assistance financière aux forces armées malgache. La presse note que le déroulement du forum d'affaires a été perturbé par les délestages...

11/01 - Selon Midi, le déblocage des 6,4 milliards de dollars promis lors de la Conférence des bailleurs et des investisseurs serait conditionné par l'obtention de garanties concernant l'organisation

d'une élection présidentielle inclusive en 2018. L'ambassadeur de l'UE, Antonio Sanchez Benedito, et l'ambassadrice de France, Véronique Vouland-Aneini, s'en seraient entretenus avec le président de l'Assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy et des membres du bureau. Parmi les conditions figurerait également les suites données à l'affaire de suspicion de détournement de la subvention de 396 millions Ar octroyée à la commune d'Ambohimahasina, qui impliquerait la conseillère spéciale du président de la République, Claudine Razaimamonjy.

20/01 - La fin des délestages passera par l'énergie solaire. Le vice-président de la Banque mondiale en charge de l'Afrique indique que l'institution est prête à appuyer Madagascar dans cette transition qui vise à renoncer à terme aux centrales thermiques au gasoil. Mais c'est toute une chaîne que la Banque souhaite moderniser. « *Il faut tout d'abord que la distribution soit bien gérée. (...) La Jirama doit ainsi faire des efforts* », poursuit le représentant de la Banque, dont le soutien financier sera dans un premier temps consacré à financer l'achat de 8.000 compteurs prépayés. Ces compteurs intelligents permettront d'assurer le recouvrement des factures. Une fois ce réseau réformé, la Banque garantira le paiement des sociétés fournisseuses d'énergie.

21/01 - La Banque mondiale prévoit de débloquer cette année 400 millions de dollars sur les promesses d'aide et de financement annoncées lors de la conférence des bailleurs et investisseurs en décembre. Des discussions se sont engagées entre les autorités malgaches et les responsables de l'institution sur les grands axes de ce premier décaissement. Les priorités mises en avant portent sur le développement des infrastructures énergétiques et l'agriculture, la nutrition et l'accès des enfants à l'éducation. Il s'agirait d'appuyer la relance du secteur productif, parallèlement à l'instauration de la bonne gouvernance et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, pour une croissance plus inclusive, tenant compte de la dimension environnementale. Lors de la conférence des bailleurs et des investisseurs, le groupe Banque mondiale avait annoncé un appui de l'ordre de 1,3 milliard de dollars pour soutenir le développement du pays au cours des trois prochaines années.

31/01 - Une mission du FMI en visite à Madagascar dans le cadre de préparation de la mission d'évaluation du programme Fonds élargi de crédit (FEC) qui aura lieu en mars. Les engagements pris par Madagascar dans le cadre de ce programme figurent à l'agenda de cette mission préliminaire. En ce qui concerne les réformes, le FMI tient à l'œil le dossier Jirama, pour lequel les autorités ont pris l'engagement d'en faire une entreprise efficiente et en bonne santé financière. Le moindre faux pas pourrait compromettre cet accord avec le FMI, rappelle-t-on.

25/01 - Le PAM intensifie ses interventions en faveur de Madagascar. Son appui sera porté à 112 millions de dollars contre 30 millions initialement prévus. Cet élargissement de portefeuille a pour but de mieux faire face aux problèmes de malnutrition qui se sont amplifiés ces derniers temps dans le Sud. La moitié de cette somme est déjà mobilisée, la sensibilisation de nouveaux donateurs est engagée.

31/01 - L'ambassadeur des Etats-Unis, accompagné par le responsable de l'USAID à Madagascar, annonce une contribution financière de 2,7 milliards de dollars dans la lutte contre le kere dans le Sud et pour le renforcement des capacités de résilience des populations qui en sont victimes. Ce portefeuille alloué par le Programme Food for Peace de l'USAID sera confié au PAM.

31/01 - Le SG des Nations Unies octroie 100 millions de dollars du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) pour soutenir les opérations d'aide dans neuf situations d'urgence négligées. Plus de 6 millions de personnes sont concernées dans neuf pays : Madagascar, le Cameroun, la Corée du Nord, la Libye, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Somalie et l'Ouganda.

26/01 - Famine dans le Sud : la sénatrice de La Réunion Gélita Hoarau adresse une lettre au président de la République française pour lui demander d'intervenir d'urgence en faveur des populations touchées par la famine dans le Sud de Madagascar. « *Aucune conscience ne peut accepter que l'on meurt de faim en ce 21ème siècle, de surcroît dans un pays membre de la COI, aujourd'hui, présidée par la France* », mentionne-t-elle dans son courrier.

30/01 - Résultats positifs pour le programme Passoba-Santé. Les quatre ans de mise en œuvre du Programme d'appui aux secteurs sociaux de base-santé (Passoba) ont permis la réouverture de 73 centres de santé de base (CSB), le recrutement de 88 médecins et de 473 paramédicaux, mais aussi, l'appui à plus de 1 000 CSB, dans 9 régions. Les objectifs attendus sont presque atteints. Ce programme de l'UE, mis en œuvre par l'UNICEF et financé notamment par la Banque mondiale et l'USAID devrait être pérennisé. Passoba-Santé vise à réduire la vulnérabilité des populations les plus démunies.

► Divers

05/01 - Ethiopian Airlines va desservir Madagascar. L'ouverture du ciel de la Grande île se poursuit. La compagnie s'intéresse désormais aux destinations des îles Vanilles. L'ouverture de cette ligne s'ajoute à celle déjà lancée vers Moroni en novembre. Addis-Abeba est un hub aérien important, ce qui facilitera l'arrivée de certaines catégories de touristes issus de pays non desservis des compagnies actuelles, fait-on valoir. Ethiopian Airlines fait partie des prétendants à l'ouverture du capital d'Air Madagascar, aux côtés d'Air Mauritius, Air Austral, Airlink et Kenya Airways et serait l'une des mieux placées. Détenue à 100 % par le gouvernement éthiopien, la compagnie dessert 93 destinations internationales. Elle vient de bénéficier d'un financement de 159 millions de dollars de la BAD.

09/01 - Selon les données publiées par l'Economic board development of Madagascar (EDBM), la Grande île compte 291 entreprises franches. Une bonne partie exerce dans le secteur textile-habillement, et aussi dans les services informatiques et les centres d'appel. On note aussi la présence d'entreprises travaillant dans le secteur halieutique, l'agriculture, l'élevage et la transformation des huiles essentielles.

12/01 - A quand la fin du délestage ? La situation est bloquée et les autorités se murent dans le silence. Personne ne peut s'engager sur la date de retour à la normale. Tout dépendra des négociations engagées avec les fournisseurs de carburant, s'est contenté de déclarer la direction de la Jirama. L'approvisionnement normal en électricité n'a été assuré que le temps du Sommet de la Francophonie et depuis plus de deux mois le pays connaît à nouveau d'énormes difficultés, accentuées par un déficit de pluviométrie qui ne permet pas de faire fonctionner normalement les centrales hydroélectriques. La subvention de 250 milliards Ar inscrite pour 2017 au budget de l'Etat pour la société de distribution d'eau et d'électricité risque fort de ne pas suffire à l'approvisionnement en gasoil des centrales thermiques, alors que les bailleurs de fonds exigent du gouvernement qu'il réforme la gestion de la Jirama et supprime progressivement ses aides financières. Hery Rajaonarimampianina avait fait de la lutte contre les délestages son cheval de bataille pendant la campagne présidentielle, promettant d'y mettre fin dans les trois mois. Trois ans après, la situation s'est encore aggravée, en dépit des nombreux engagements renouvelés au cours de cette période. Le tout dernier, formulé par le DG adjoint de la Jirama, annonce « *la fin des délestages* » à partir de 12 janvier, suite à un « *accord passé entre les autorités, les groupes pétroliers et la Jirama et sur initiative de la présidence de la République* ». *Tribune* note qu'à ce jour aucun haut dirigeant de la Jirama ou des autres entités concernées n'a été inquiété, alors que la mauvaise gouvernance de la société d'Etat est unanimement décriée. Le bilan des audits réalisés n'a jamais été rendu public et les contrats entre la Jirama et ses fournisseurs sont restés confidentiels.

17/01 - La Jirama annonce un probable rationnement de l'eau potable en raison de l'absence de pluie, notamment dans les Hautes terres et jusqu'au nord du pays. Les rivières, lacs et réserves naturelles autour de la capitale sont tarries alors que la saison de pluies devrait battre son plein. Selon les services météorologiques, la déforestation, les cultures sur brûlis et les feux de brousses sont à l'origine de cette situation catastrophique, qui impacte également la production d'électricité d'origine hydraulique et aggrave les délestages. La Jirama a déjà sensibilisé la population à économiser de l'eau tout en préservant l'environnement, surtout au niveau des bassins versants. De son côté, le président de la FJKM, le pasteur Irako Ammi Andriamahazosa, évoquant les calamités naturelles infligées au peuple Hébreux, a invité la population et les dirigeants à la prière et à la repentance lors d'un grand culte de début d'année au Coliseum d'Antsonjombe. Le déficit pluviométrique laisse en outre planer une lourde menace sur la riziculture.

18/01 - Le risque de coupure partielle ou totale de l'alimentation en eau créé un mouvement de panique dans la capitale. Les délestages de l'électricité étant une réalité depuis plusieurs années, la population s'attend au pire. Les problèmes de la Jirama ont été au cœur des débats du conseil de gouvernement. Il a été notamment souligné qu'en 2016 les subventions versées à la Jirama se sont élevées à 290 milliards Ar. Au titre de l'année 2017, l'Etat a prévu une enveloppe de 250 milliards mais selon les demandes émanant de la Jirama, pas moins de 750 milliards seront nécessaires cette année et 70 milliards devraient être débloqués dans l'immédiat pour acheter du carburant et limiter les problèmes de délestage liés au manque d'eau.

19/01 - La récente demande de subvention de la Jirama menace l'accord avec le FMI qui évaluera en mars la mise en œuvre des engagements du gouvernement. En demandant un montant de subventions triple de ce qui était prévu dans la loi de finances, la société d'Etat apporte la démonstration que les réformes exigées par le FMI dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) ne sont pas à l'ordre du jour. Les décaissements des fonds devant intervenir dans le cadre du programme FEC pourraient être remis en question et une éventuelle rupture de l'accord avec ce bailleur risquerait de provoquer un effet dominos sur les différents accords conclus avec d'autres partenaires techniques et financiers, au premier rang desquels

la Banque mondiale. Le ministre de l'énergie a fait savoir que la Jirama devrait être autonome et ne devrait donc plus percevoir des subventions étatiques à partir de 2020.

20/01 - Les fusibles ont sauté à la Jirama : le directeur général et le président du conseil d'administration ont été limogés, ainsi que des membres du CA désignés par les ministères. Est nommé administrateur délégué pour une période de 3 mois, Lantoniaina Rasoloelison, ancien candidat du HVM aux sénatoriales, qui était à la tête du ministère des finances lorsque le candidat Hery Rajaonarimampianina partait en campagne électorale. Il est chargé de mettre en œuvre la réforme de la gouvernance de la société et de mettre fin dans les meilleurs délais aux délestages et coupures d'eau. D'autres fidèles collaborateurs du chef de l'Etat ont été nommés au sein de cet organe de décision. Ces nouvelles nominations semblaient devoir s'imposer à la veille de l'arrivée de la mission préliminaire à la mission d'évaluation du FMI, au mois de mars, estime-t-on.

09/01 - Revenu familial 2016 : 90 % des Malgaches vivent avec moins de 2 dollars par jour. Dans sa rétrospective 2016, la Confédération des syndicats chrétiens malgaches (Sekrima) souligne la précarité des ménages malgaches, 57 ans après indépendance. La moitié de la population ne bénéficie pas du minimum d'apport calorique de 2 100 kcal par jour. Une situation qui, pour le FMI, place Madagascar au 5e rang des pays les plus pauvres avec un PIB par habitant de 392,6 dollars, derrière le Burundi qui occupe la première place avec un PIB par habitant de 315,2 dollars, la République centrafricaine (338,7 dollars), le Malawi (352,7 dollars) et la Gambie (384,2 dollars).

21/01 - Le tourisme a généré 702 millions de dollars de recettes en 2016. Le nombre de touristes internationaux en 2016 a augmenté de 20 % par rapport à 2015. 293 000 ont visité le pays un record depuis sept ans. Sur ces 48 000 visiteurs supplémentaires, 10 000 sont venus à l'occasion des différents sommets, réunions et autres rendez-vous internationaux, comme les compétitions sportives. 38.800 touristes ont été transportés par des bateaux de croisière. L'objectif du ministère est de franchir la barre des 500 000 touristes en 2018. Madagascar figure dans le top 10 des meilleures destinations mondiales pour 2017, selon le classement de plusieurs magazines internationaux.

25/01 - La richesse marine malgache évaluée à 20,8 milliards de dollars dans un rapport publié par le WWF. Un chiffre à rapprocher du PIB de Madagascar, estimé à 10,6 milliards de dollars. Le rapport croise une analyse économique des ressources océaniques de la région (océan Indien occidental) et leur contribution au développement humain. La pêche, les mangroves, les herbiers marins et les récifs coralliens sont les atouts les plus précieux de la zone, selon ce rapport. Les atouts côtiers et d'absorption de carbone adjacents sont également vitaux pour le bien-être des communautés et pour la santé de l'océan. « *Ce nouveau rapport montre que les dirigeants de l'océan Indien occidental sont au pied du mur, face à la nécessité d'un choix clair et urgent : poursuivre dans la voie de la surexploitation océanique ou saisir le moment de sécuriser les ressources marines naturelles qui seront cruciales pour l'avenir des communautés et des économies côtières. L'océan Indien occidental a encore la possibilité de se rétablir* », explique Nanie Ratsifandrihamana, directrice du WWF-Madagascar et des îles occidentales de l'océan Indien.

30/01 - Le New York Times invite Donald Trump à venir dans le Sud de Madagascar pour constater les conséquences du changement climatique auquel il refuse de croire. Des journalistes du quotidien américain se sont rendus dans le Sud fin 2016 pour préparer des reportages sur la famine, conséquence du changement climatique induit par les émissions de carbone des pays riches.

25/01 - Le 3e recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-3) doit débiter en octobre, après plus d'une vingtaine d'années d'estimations sujettes à caution et plusieurs reports faute de financements. Les résultats sont attendus pour 2019. 40 000 enquêteurs seront mobilisés. L'absence de données démographiques fiables handicape gravement l'élaboration et le suivi de tous les projets de développement, soulignent les Nations unies. Elle porte également atteinte à la crédibilité des élections. Les résultats de ce recensement devraient ainsi contribuer à la transparence de la prochaine élection présidentielle. Le coût de l'opération est estimé à 20 millions de dollars. Le PNUD et l'UNFPA contribuent à l'équipement en matériels informatiques de l'Instat.

26/01 - Création du site Internet CountryStat⁴ qui se veut la banque des données et des statistiques sur la Grande île. Le site a été mis au point grâce à la collaboration entre le gouvernement malgache, la FAO, l'UE et le Comesa. Toutes les institutions, les Ongs, les organisations nationales et internationales, les organismes de recherche, sont invités à alimenter la base de données. « *Les données existent sur Madagascar mais elles sont éparpillées. Ici, on collecte les statistiques issues des institutions d'un grand nombre*

⁴ <http://madagascar.countrystat.org>

de secteurs. Le but est de faciliter la diffusion de ces informations de manière globale », explique la coordinatrice du projet au sein de la FAO. La première cible du site web ce sont les universitaires, les décideurs ou encore les partenaires internationaux qui sont sans cesse à la recherche de données.

Taux de change au 30/01/17: 1 euro = 3427 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, La Dépêche de Madagascar, Orange.mg, Tananews, Madagate, Madonline, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropic.com, Madagascar Environmental Justice Network.